

FEUILLE DE CHOU MORAS

Bulletin Municipal - 2011 / 2012

roses

n enfant



des racines et des ailes





Plan situé à Frégnier

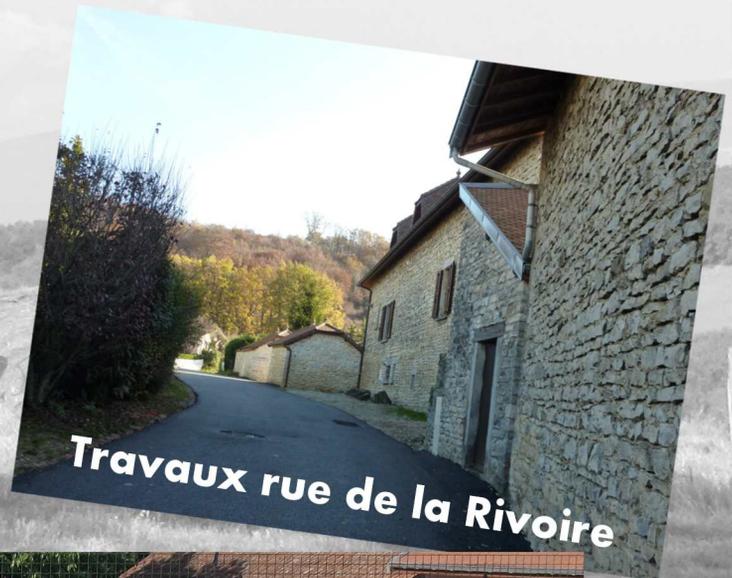


Plan situé à Moras

Installation d'un défibrillateur



Installation du bungalow par les chasseurs



Travaux rue de la Rivoire



Départ des enfants de l'école en classe verte

EVENEMENTS DE L'ANNEE 2011

Le mot du maire

L'année se termine et les communes ont dû faire face aux changements importants imposés par des réformes toutes plus régressives les unes que les autres. Mais surtout nos collectivités sont dans l'obligation de faire encore plus avec moins de moyens.

Notre commune compte surtout sur elle-même, avec ses élus et ses employés communaux pour améliorer et satisfaire la vie de nos citoyens.

Nous avons fait l'acquisition d'un tracteur pour apporter un meilleur service aux morassiens. Nous pourrions ainsi procéder au déneigement, à l'élagage et au fauchage et faire l'entretien de notre voirie. Nous avons la chance d'avoir un professionnel en la qualité de M. Hervé Mathieu, notre agent d'entretien. Avec les permis nécessaires en sa possession et les formations qu'il a suivies, il pourra assurer l'entretien de nos rues et chemins.

Notre PLU est en cours. Une première réunion publique a eu lieu pour présenter le diagnostic. La prochaine phase sera dédiée au PADD (projet aménagement de développement durable) c'est à dire la vision de vos élus portant sur l'aménagement et le développement de la commune pour l'avenir.

Le projet de salle polyvalente n'attend plus que la confirmation de l'attribution de la subvention de l'Etat. Ensuite on pourra lancer les marchés publics afin de retenir les différentes entreprises chargées de la construction. Mais étant donné la conjoncture actuelle, les subventions sont de plus en plus rares et difficiles à obtenir. La sous-préfecture nous avisera seulement début Mai 2012 de son attribution, suite à une refonte de la dotation d'Etat des territoires ruraux. Ce qui ne change rien pour nous, son montant restant identique à 20% mais retarde un peu le projet.

Nous avons également l'obligation comme toutes les communes de mettre en place un plan communal de sauvegarde. Début 2012, une première réunion aura lieu avec le cabinet GERISK pour sa mise en place. De quoi s'agit-il ? Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive à la protection de la population en fonction des risques connus sur notre commune. Il indique les mesures immédiates à prendre et fixe l'organisation, la diffusion de l'alerte et les consignes de sécurité. Il recense les moyens et définit les mesures de soutien à la population. Nous aurons certainement l'occasion de reparler de ce sujet dans les prochains mois.

Un projet de site internet concernant notre commune est en cours de réalisation. Il sera géré avec l'aide de la commission communication et sera opérationnel en début d'année. Vous y trouverez en temps réel toutes les informations concernant l'actualité municipale.

Je tiens à vous faire part de mon mécontentement concernant des faits d'incivilités répétitifs sur notre commune, des dégradations de matériels et de biens communaux. Nous constatons également des dommages à l'école opérés par les enfants. Dernièrement des jeunes sans surveillance ont été vus sur les toits des bâtiments publics. Je demande aux parents une plus grande vigilance. Tous ces dégâts ne sont pas sans conséquence sur le budget communal.

Je remercie tous ceux qui participent à la vie du village, les bénévoles dans les associations, les enseignants, le personnel communal, les élus, les membres du CCAS et des commissions. Tous contribuent à la cohésion sociale et permettent de vivre mieux ensemble. Que l'année 2012 soit une année de justice sociale et d'avenir pour notre jeunesse. Une année de solidarité et de tolérance.

Bonne année à tous.

Sommaire

-0-

3 - Mot du maire

4 – Infos pratiques

7 – Les conseils municipaux

24 – Communauté de communes

28 – La vie des associations

37 – Le CCAS

38 – Entretien avec ...

40 – La salle des fêtes

42 – Calendrier des manifestations

Les infos pratiques

ATTENTION : Modification des horaires et des jours d'ouverture de la mairie au public

La Mairie de Moras vous accueille désormais :

Les Lundis de 08H00 à 10H00

Les Mercredis de 14H00 à 17H30

Les Jeudis de 16H00 à 19H00

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

SYNDICAT DES EAUX DU LAC DE MORAS

Pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'informer le secrétariat du Syndicat de tout départ ou arrivée sur la commune.

Tél : 04 74 27 22 45

Email : sie-du-lac-de-moras@wanadoo.fr

Avec tous nos remerciements.

Déchèterie de Panossas

Elle est ouverte :

le mercredi :

de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le jeudi : de 13H30 à 18H00

le vendredi :

de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

le samedi :

de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Ordures ménagères

Le ramassage s'effectue le mardi matin. Veuillez déposer vos sacs (fermés !) le lundi à partir de 18 heures jusqu'au mardi 08 heures.

Merci de respecter ces consignes !

Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 31 Mars 2012 toujours en collaboration avec le SMND (qui ramasse nos poubelles et gère les déchetteries).

Des renseignements utiles sont disponibles sur le site du Syndicat mixte Nord Dauphiné : www.smnd.fr

Travaux rue de la Rivoire

Les travaux de voirie de la rue de la Rivoire ont permis l'enfouissement des fils électriques et téléphoniques.



AVANT



APRES

ETAT CIVIL 2011

Naissances :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Marilys ARPINO | 19/03/2011 |
| Sam FRANÇOIS | 07/04/2011 |
| Louis et Enzo BONINO-JOUANDEAU | 23/04/2011 |
| Maël HATTÉ | 31/08/2011 |

Décès :

| | |
|------------------------------|------------|
| Paule JACOB née POULET | 17/01/2011 |
| Benoit PERRIN | 30/06/2011 |
| France MUGNIER née COURAGIER | 20/11/2011 |
| Jean KIEFFER | 10/12/2011 |

Le recensement obligatoire à 16 ans :

Démarche civique essentielle : depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent **se faire recenser à la mairie de leur domicile**, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 22 avril et 6 mai 2012

Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012

Les réalisations de l'année 2011

- Mise en route du PLU phase du diagnostic.
- Dépôt du permis de construire de la salle des fêtes.
- Etanchéité + aménagement et terrassement du garage des Mangettes
- Voirie route de la Rivoire avec enfouissement des réseaux.
- Achat du tracteur avec lame de déneigement et élagueuse.
- Pose des plans de la commune.
- Achat du terrain pour réaliser un parking à Crizieu.

Les projets de l'année 2012

- Agrandissement du cimetière.
- Début des travaux pour la salle polyvalente
- Auvent pour abriter le tracteur
- Plan communal de sauvegarde
- PLU suite PADD
- Parking de Crizieu
- Remise en état du lavoir de Seuillière
- Création d'un site internet sur la commune.



A propos de votre adresse...

Madame, Monsieur,

Votre commune a nommé les voies et numéroté les habitations et bâtiments. Ainsi, vous disposez d'une adresse précise, qui vous permet d'être trouvé rapidement et sans erreur. C'est le moyen pour votre Mairie de garantir votre sécurité, en rendant votre résidence plus accessible aux secours et autres services.

C'est aussi le moyen pour la Poste de vous distribuer le courrier sûrement et sans retard. Mais si la distribution du courrier est l'affaire des facteurs, elle dépend beaucoup de la correction des adresses et de la qualité des boîtes aux lettres. Or, votre adresse n'est peut-être pas encore connue de vos correspondants. Dans ce cas, ils sont à informer, et en priorité :

- Le service abonnement des journaux et périodiques que vous recevez
- Votre employeur
- Votre banque et votre assureur
- Votre opérateur téléphonique
- Les fournisseurs d'eau et d'énergie (! Si vous bénéficiez d'un contrat particulier auprès de votre fournisseur, précisez bien que vous ne déménagez pas et que vous souhaitez conserver ce contrat),
- Les établissements scolaires
- Les associations dont vous faites partie
- Les entreprises de vente par correspondance à l'occasion de votre prochaine commande
- Les organismes ou entreprises qui vous envoient régulièrement du courrier
- La famille et les amis qui vous écriraient régulièrement.

Pour informer vos correspondants, il vous est possible de :

Disposer de cartes supplémentaires de changement d'adresse pré-affranchies de la Poste
(Mise à disposition par votre facteur ou votre Mairie)

Vous connecter pour les administrations au site

<https://www.changement-adresse.gouv.fr/>

Par ailleurs, si ce n'est déjà le cas, il est souhaitable de vous équiper d'une **boîte normalisée** (De grande taille), facile d'accès pour votre facteur et mentionnant les noms des personnes recevant du courrier à votre adresse.

Nous vous remercions par avance de faire ces gestes simples. Ils permettront à la Poste de vous assurer le meilleur service de distribution.

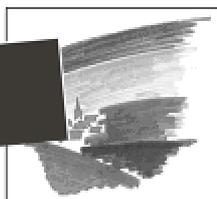
Nous vous assurons de notre engagement au quotidien pour un service de qualité.

Christian Jean
Directeur d'établissement Vallée Bleue
Centre Courrier Crémieu

Bernard Bourgier
Maire de Moras

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux 2011

CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JANVIER 2011



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET,

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2010.

1/ Demande de Dotation Globale d'Equipement pour la salle sociale, sportive et culturelle :

* Mr le Maire rappelle l'avancement du projet concernant la construction de la salle à vocation sportive, socio-éducative et culturelle intégrant aussi une bibliothèque. Il tient à préciser qu'il n'est pas judicieux d'employer le terme « bibliothèque » mais plutôt « espace culturel ». En effet, la commune n'employant pas de personnel qualifié pour travailler dans une bibliothèque, il n'est pas possible de demander une subvention spécifique. La dénomination est donc modifiée et la subvention pourra être globale.

Mr le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter auprès de l'Etat une **Dotation Globale d'Equipement**.

* Mr le Maire fait savoir aux membres du Conseil que le cahier des charges réalisé par le Cabinet AMOME est en phase de finition. De ce fait, il serait souhaitable de lancer la consultation pour le choix du Cabinet d'Architecte. Le Cabinet d'Architecte accompagnera la commune durant toute la procédure.

Après avoir délibéré, **les membres du Conseil autorisent à l'unanimité (10 pour) Mr le Maire à consulter les Cabinets d'Architecte et à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

2/ Modification de poste :

La charge de travail du secrétaire de Mairie augmente sans cesse et d'importants dossiers sont engagés.

Actuellement Mr RICHERD, titulaire du poste, effectue 24 heures par semaine et complète son temps de travail à la mairie de NIVOLAS VERMELLE. Lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, il avait déjà été évoqué l'idée d'augmenter ce temps de travail et les membres du Conseil n'avaient pas émis d'objection.

Mr Le Maire a proposé à Mr RICHERD de travailler à temps plein à la mairie de MORAS. Mr RICHERD ayant répondu favorablement à cette proposition, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 pour) de créer un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet, à compter su 1^{er} avril 2011.**

3/ Convention S P A :

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'accord pour renouveler la **convention avec la S.P.A de Lyon et du Sud Est**. Cette convention de « fourrière complète » comprend la capture et l'accueil en fourrière pour les animaux errants sur la voie publique pour **un coût de 0.31 € par an et par habitant (0.26 € n 2010). Accord à l'unanimité. (10 pour)**

4/ Point sur le PLU :

Mr le Maire a transmis à chaque membre du Conseil un exemplaire du cahier des charges élaboré par la Commission PLU et Mme REYMOND du SYMBORD. La consultation pour le choix du cabinet d'étude est lancée.

L'ouverture des plis est prévue le vendredi 28 janvier 2011 à 14H00 à la mairie et le choix du Cabinet se fera le mercredi 02 février 2011 à 14H00. Chaque membre du Conseil disponible est invité à y participer.

5 : Questions diverses :

* La collecte des vêtements au profit de l'association des Paralysés de France a été réalisée fin 2010. Les sacs de vêtements ont été acheminés dans les locaux de l'association à Bourgoin par Mr le Maire et Mr MATHIEU le jeudi 06 janvier 2011.

* Mr le Maire lit un courrier adressé par les instituteurs le 10 octobre 2010 au Conseil Municipal. Ils sollicitent une subvention pour une classe découverte en mai 2011 pour l'ensemble des 2 classes à Rencurel dans le Vercors. Le Coût total de ce projet s'élève à 9910 €. Le Conseil Général de l'Isère accorde une subvention que si la Maire participe elle aussi au financement.

Mr le Maire propose une subvention de 1 750 € pour ce projet. **Après avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité (9 pour / 1 contre) d'accorder une subvention exceptionnelle de 1750 € au « Sou des écoles ».**

* Melle CAVAGNIS rappelle que la mairie participera aussi au financement du transport des élèves pour les sorties à la piscine de Saint Quentin Fallavier.

* Mr PERRIN signale qu'il y a une fuite d'eau au toit du four de Crizieu.

* Mr BOCQUILLOD s'étonne que la coupe de bois, commencée l'an dernier, au chemin des Briches, s'étende sur une aussi grande parcelle. Il précise que le bois n'est pas communal jusqu'au bout. Le propriétaire sera contacté pour marquer la limite.

Mr SUCILLON tient à préciser que les voitures garées par temps de neige le long de la Départementale à Frétygnier gênent dangereusement la circulation.

* Mr le Maire signale que des incivilités nocturnes sont constatées ces derniers temps sur la commune. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter la gendarmerie et faire preuve d'une grande vigilance.

* Mr BOCQUILLOD fait savoir qu'il n'est pas favorable à ce que la voiture de la locataire du logement de l'école stationne régulièrement dans la cour de l'école.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 07 janvier 2011.

1/ Orientation budgétaire :

Mr le Maire rappelle les actions engagées :

- le projet de salle des fêtes : prévision d'environ 150 000 € sur le budget 2011
- le P L U s'élève à 38 929 € à répartir sur 3 ans.

Elles seront donc prévues au budget.

Il cite aussi celles prévues mais pas encore démarrées :

- les travaux de voirie sur Frétygnier,
- l'achat d'un tracteur équipé pour le déneigement,
- la couverture du garage des Mangettes,
- l'agrandissement du cimetière.

Un débat s'installe. Mr le Maire précise que les subventions de l'Etat ont été modifiées : en effet, le **Dotation Développement Rural (DDR)** et la **Dotation Globale d'Equipement (DGE)** ont été supprimées et remplacées par une seule intitulée : **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**.

Pour l'année 2011, les travaux de voirie ayant été inscrits au programme par la CCIC, il faut prévoir au budget la participation pour l'enfouissement des réseaux, soit environ 12 000 €.

Il faut aussi prévoir l'achat du tracteur mais il serait judicieux de penser à trouver un abri. Les garages municipaux ne sont pas adaptés. Mr Maire se propose pour contacter un particulier possédant une grange non utilisée. Cet achat peut se répartir sur 4 ans, sans frais. Le montant annuel avoisine les 15 000 €.

Le projet de couverture du garage des Mangettes sera engagé cette année, un montant de 5 000 € est à inclure dans le budget.

Concernant l'agrandissement du cimetière, les travaux ne seront réalisés qu'en 2012. Des emplacements peuvent être créés dans l'ancien cimetière à la place du bosquet d'arbustes.

D'autres travaux, comme la réparation de certains fours seront aussi faits. Les artisans ont déjà été contactés pour des devis.

2/ Vote des taxes :

Mr le Maire rappelle les taux appliqués en 2010 :

| | | <i>Bases</i> | <i>Produits</i> | |
|----------------------------|---------|--------------|-----------------|--|
| Taxe d'Habitation : | 8,92% | 460 700 | 41 094 € | } 94 888 € |
| Taxe foncière (bâti) : | 16,06 % | 289 100 | 46 429 € | |
| Taxe foncière (non bâti) : | 47,21 % | 15 600 | 7 365 € | |

Les nouvelles bases pour le calcul de ces taxes ne sont pas encore connues. Cependant, pour commencer à travailler sur l'élaboration du budget 2012, Mr le Maire propose, comme l'an dernier, d'appliquer une augmentation en relation avec le taux d'inflation soit +1,8%. Un débat s'installe et **les membres du Conseil se déclarent unanimement d'accord pour appliquer ces nouveaux taux. (9 pour)**

3/ Ligne de trésorerie :

Il devient compliqué de gérer la comptabilité car les subventions arrivent tardivement et les délais de paiement des factures sont courts.

Un entretien récent a eu lieu avec Mr le Percepteur de Crémieu. Il a été proposé l'ouverture d'une « ligne de trésorerie ». Cet acte revient à 0,1% du montant de la ligne demandée et 2% sur la somme utilisée. Elle permet d'avoir une aisance au niveau de la trésorerie. Elle peut être ouverte sur 1 an, renouvelable ou non. Les membres du Conseil sont favorables à cette solution. Mr le Maire rappelle qu'il est prévu d'avoir recours à un emprunt pour le projet de la salle des fêtes. La négociation auprès des organismes bancaires est en cours. Pour ne pas multiplier les démarches administratives, cette ligne de trésorerie pourrait être ouverte dans le même organisme bancaire que l'emprunt. **Le principe est voté à l'unanimité. (9 pour).**

4/ Emprunt :

Mr le Maire a rencontré 3 organismes bancaires. Les négociations ne sont pas terminées. Un plan de financement a été demandé par écrit à chaque organisme.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil de souscrire la ligne de trésorerie avec l'organisme bancaire qui aura été sélectionné pour l'emprunt.

5/ Choix du bureau d'études pour le P L U :

Seulement 2 cabinets ont répondu. Mme REYMOND du SYMBORD a participé à l'analyse de plis.

Le cabinet IR Concept de Cran Gévrier qui se démarquait nettement a été retenu. Le montant de ses honoraires s'élève à 38829,80 € TTC

Le Conseil valide à l'unanimité ce choix (9 pour)

6 : Questions diverses :

*** Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011 :**

Après discussion, il est décidé de s'organiser de la façon suivante pour le bureau de vote:

De 08H00 à 12H00 : Mr BOURGIER, Mr GEOFFROY, Mr REVELLIN FALCOZ

De 12H00 à 15H00 : Melle CAVAGNIS, Mme BERNARD, Mr PERRIN

De 15H00 à 18H00 : Mr SUCILLON, Mr BOCQUILLOD, Mr GAY

Mme BOISSON s'excuse de son absence pour le 20 mars.

* Mr le Maire explique aux membres du Conseil que depuis peu de temps, les gardes chasses sont assermentés pour verbaliser et faire respecter les Arrêtés municipaux. Cela pourrait être mis en place sur certains chemins. Les avis sont partagés au sein du Conseil. Les passages de motos et quads détériorent de nombreux chemins et occasionnent des nuisances. Il serait intéressant de travailler sur cette question en commission voirie avec des membres du bureau de l'ACCA.

* Mr SUCILLON distribue à chaque membre du Conseil copie d'un courrier du Ministre de la Défense et des anciens combattants adressé aux Préfets concernant la réforme des armées.

* Mme BOISSON a assisté récemment à une réunion à Chamagnieu relative à la nouvelle organisation d'intervention de la Psychologue scolaire. Madame ORCEL a pris son poste en septembre 2010 et est installée dans des locaux mis à disposition par la commune de Chamagnieu. Elle intervient dans 15 communes du territoire. Son coût de revient a été estimé à 3€ par enfants. Pour Moras, ses honoraires s'élèveront donc à 132 €.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etaient absents : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET, Mr Yves PERRIN

Était absent excusé : Mr Maxime BOCQUILLOD

Mr BOCQUILLOD a donné un pouvoir à Melle CAVAGNIS

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 20H10.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2011.

Mr le Maire précise que 2 points notés sur la convocation de ce présent conseil ne seront pas abordés ce soir. Ils concernaient la désignation de la mission SPS et la mission du contrôle technique relatifs au projet de la future salle polyvalente.

Melle PATIN, Assistante d'Ouvrage du Cabinet AMOME n'a pas été en mesure de terminer les consultations.

1/ Désignation du choix de l'architecte :

Le 25 février 2011, les trois cabinets d'architectes présélectionnés ont été auditionnés.

Il s'agit :

Cabinet AEA représentée par Mr SERRATRICE (projet n°1)

Walter PICCOLI (projet n°2)

Yves KRAEUTLER (projet n°3)

Chacun a présenté une esquisse du projet concernant le projet de la salle fête incluant un espace culturel. Mr le Maire retrace ces 3 projets et commente l'analyse de ces auditions réalisée par Melle PATIN. Chacun exprime ses impressions et donne son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil vote, les résultats sont les suivants :

Projet n°1 : 0 voix

Projet n°2 : 1 voix

Projet n°3 : 8 voix

Le Cabinet de Mr Yves KRAEUTLER (projet n°3) est retenu pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle des fêtes incluant un espace culturel. Le montant des prestations s'élève à 96 537,08€ hors taxes

Mr le Maire présente le plan de financement qui doit être adressé à chaque demande de subventions.

Pour prétendre à de meilleures subventions, il a été conseillé à l'équipe municipale de scinder en 2 le projet et de faire apparaître séparément la salle (à vocation socio-éducative et sportive) et l'espace culturel. Il a donc été décidé d'attribuer, pour les demandes de subventions distinctes, 2/3 de la surface pour la salle des fêtes et 1/3 pour l'espace culturel.

Le plan de financement se présente ainsi :

| SALLE DES FETES | | ESPACE CULTUREL | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|
| 717 550 € HT | | 369 750 € HT | |
| Etat (DETR) (20%) | = 143 550 € (en 2012) | Etat (DETR) (20%) | = 73 950 € (en 2013) |
| Conseil Général | = 151 470 € | Conseil Général | = 78 030 € |
| Emprunt | = 422 730 € | Emprunt | = 217 770 € |

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité Mr le Maire à demander ces subventions. (9 pour)

Mr le Maire propose aussi de demander une subvention, sous forme de réserve parlementaire, à Madame Annie DAVID, Sénatrice de l'Isère.

Accord à l'unanimité pour cette demande de subvention : 9 pour

2/ Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crémieu :

Mr Eric SUCILLON présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crémieu. La Sous Préfecture a demandé au Président d'actualiser les statuts qui dataient de 1972, année de création du Syndicat. Ce syndicat gère exclusivement le gymnase du Collège de Crémieu.

Les membres adoptent à l'unanimité ces nouveaux statuts (9 pour)

3/ Questions diverses :

* Mr le Maire rappelle la date du nettoyage de la commune : il aura lieu le samedi 2 avril au matin. Comme chaque année, des plans de la commune seront mis à disposition des participants, ainsi que des gants et des sacs poubelles. Cette date sera transmise au directeur de l'école.

* A l'initiative de Mr RICHERD, secrétaire de Mairie, un dossier de demande de subvention pour le PLU est en cours d'élaboration. L'état peut octroyer jusqu'à 10 000 €. **Les membres du Conseil encouragent cette demande et donnent leur aval à l'unanimité (9 pour).**

* Mr le Maire signale que Mr Eric GLAUME, candidat aux élections cantonales, animera une réunion à Moras le jeudi 03 mars à 20H. Mr REYNAUD, autre candidat doit aussi venir à Moras le 17 mars (date à confirmer).

* Mr REVELLIN FALCOZ évoque la dissolution possible du comité de fêtes et évoque les conséquences que cela pourraient avoir pour la gestion du matériel. Un courrier d'information sur cette situation a été distribué à chaque habitant.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Bernard BOURGIER, Maxime BOCQUILLOD, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Était absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 20H10. La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2011.

1/ Vote du Compte Administratif 2010 :

Mr le Maire donne la parole à Mr RICHERD, secrétaire de Mairie.

Mr RICHERD présente en détails les lignes du Compte Administratif 2010.

Il se solde par :

| | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------------------|
| un excédent de | + 11 255.15 € | en section fonctionnement |
| un déficit de | - 9 939.48 € | en section investissement |

Mr RICHERD précise que le déficit s'explique par les subventions attendues pour la rénovation du logement. Les factures ont été réglées sur l'exercice 2010 et les subventions représentant environ 30 000 € ne sont pas encore versées. Elles seront encaissées sur l'exercice 2011.

| <u>Détails 2010 :</u> | <u>Recettes</u> | <u>Dépenses</u> | <u>résultats 2010</u> | <u>résultats 2010 avec reports 2009</u> |
|-------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---|
| Fonctionnement : | 264 282.46 € | 253 027.31 € | + 11 255.15 € | + 132 850.30 € |
| Investissement : | 63 219.34 € | 84 413.97 € | - 21 194.63 € | - 33 870.53 € |
| TOTAL = | 327 501.80 € | 337 441.28 € | - 9 939.48 € | + 98 979.77 € |

Rappel des résultats de l'exercice 2009 :

| <u>Détails 2009 :</u> | <i>résultats 2009</i> |
|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement : | + 134 271.05 € |
| Investissement : | - 12 675.90 € |
| TOTAL = | + 121 595.15 € |

Mr le Maire donne la parole à Mr GAY, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

Mr GAY soumet au vote le Compte Administratif 2010 :

Votants : 9 **Pour : 9** *Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.*

Mr le Maire propose ensuite :

- **d'affecter la somme de + 33 870.53 € sur le budget 2011 pour couvrir le déficit d'investissement 2010,**
- **d'affecter la somme de + 98 979.77 € en résultat de fonctionnement reporté sur le budget 2011**

Cette proposition est soumise au vote : Votants : 10 ; Pour : 10. Ces affectations sont adoptées à l'unanimité.

L'ensemble de l'assemblée remercie Mr RICHERD, pour l'élaboration de ce Compte Administratif et la présentation détaillée.

2/ Désignation de la mission « Sécurité Protection Santé » :

Cette mission concerne le projet de la salle des fêtes. Le marché public a été lancé en même temps que celui pour le choix de l'architecte. 14 cabinets ont répondu à l'appel d'offre. L'analyse des candidatures a été réalisée par Melle PATIN du cabinet AMOME. L'équipe municipale prend connaissance des critères de chaque société. Après discussion, il est décidé à l'unanimité (**10 pour**) de valider la proposition de Melle PATIN pour le cabinet « **OUEST COORDINATION** ». Le montant des honoraires s'élève à 7 176 € TTC.

3/ Désignation du Contrôle Technique :

Pour le projet de la salle des fêtes, il y a aussi lieu de désigner un cabinet de Contrôle Technique. 6 sociétés ont répondu à l'appel d'offre. Après analyse, Melle PATIN a retenu « **ALPES CONTROLE** » pour un montant de 11 362 € TTC. Les membres du conseil entérinent cette proposition et donnent leur accord à l'unanimité. (**10 pour**).

4/ Questions diverses :

* Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mr Le Sous Préfet en date du 25 février 2011. Il concerne le portage du projet **NATURA 2000**. Le SYMBORD avait proposé sa candidature mais elle n'a pas été validée par son bureau syndical. Le Sous Préfet a donc réuni les Communautés de Communes concernées par ce projet : L'Isle Crémieu, le Pays des Couleurs, les Balmes Dauphinoises et la CAPI pour rechercher une autre structure. La CCIC qui est le cœur du site NATURA 2000 s'est proposée de prendre en charge l'animation et la mise en œuvre du Documents d'Objectif (DOCOB). Une convention est prévue pour une durée de 3 ans renouvelable. Un poste, pris en charge pendant 3 ans par l'Etat sera créé pour assurer cette nouvelle mission.

Les membres du Conseil se déclarent unanimement favorables à cette convention de prise en charge du portage du projet NATURA 2000 par la CCIC. (10 pour)

* Mr le Maire présente la nouvelle esquisse du projet de la salle des fêtes réalisée par **Mr Yves KRAEUTLER**, architecte. Mardi, une rencontre a eu lieu entre les membres du Conseil, l'architecte et Mme KOHLI, présidente de la bibliothèque. Quelques modifications intérieures ont été décidées et Mr KRAEUTLER a aussi apporté des améliorations sur l'aspect extérieur du bâtiment. Il doit préparer une étude comparative sur les différents modes de chauffage. Une nouvelle réunion est prévue le 13 avril à 18 heures en présence du cabinet AMOME.

* Mr le Maire fait savoir aux membres du Conseil que les travaux de voirie prévus au hameau de Frétignier pourraient être faits au mois de juin prochain. Il est prévu l'enfouissement des réseaux. A ce jour, nous ne connaissons que la participation de FRANCE TELECOM. Elle s'élève à 2 225.24 € et la commune devra participer à hauteur de 670.10 €.

* Mr BELHOMME a fait savoir, par l'intermédiaire de Mr BOCQUILLOD, qu'il avait réalisé à ses frais des travaux pour élargir l'accès d'un terrain qu'il exploite à côté du lagunage de Crizieu. Mr le Maire précise que ce terrain n'appartient pas à la commune mais au Syndicat des Eaux de Lac de Moras.

* Mr le Maire parle du projet de couverture du garage des Mangettes. Comme il est prévu d'acheter un tracteur et qu'il n'y a pas de hangar disponible actuellement, il propose de faire bâtir un petit garage sur le même site. Cette solution serait moins coûteuse. L'ancien garage ne pouvant pas supporter de lourdes charges, une simple toiture pourrait être envisagée pour palier le problème des infiltrations d'eau. Des devis seront demandés aux artisans.

* Suite à l'incendie qui a eu lieu dans le clocher, Melle CAVAGNIS précise que les conclusions de l'enquête ne sont toujours pas connues. Le devis pour les travaux de menuiserie (environ 7000 €) a été accepté par l'expert. Celui pour les réparations de l'alimentation électrique des cloches et de l'horloge a été reçu simplement mercredi. L'expert n'a pas encore donné son accord. L'entreprise de nettoyage doit intervenir cette semaine.

* Mme BOISSON signale des petits travaux de terrassements dans le talus vers le stade de foot. Aucun travaux n'ont été prévus là-bas. Mr le Maire ira voir sur place mais pense que ce sont les enfants qui ont créé ce talus en faisant du vélo.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Bernard BOURGIER, Maxime BOCQUILLOD, Jean-Paul GAY, Jean-Pierre GEOFFROY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 20H10. La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2011.

I/ Vote du Budget Primitif 2011 :

Mr le Maire donne la parole à Mr RICHERD, secrétaire de Mairie.

Mr RICHERD distribue à chacun un document papier et présente en détails les lignes du Budget 2011.

Fonctionnement

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Dépenses réelles : | 283 348.27 € | Recettes réelles : | 267 168.50 € |
| Virement à la section Investissement | <u>82 800.00 €</u> | Résultat 2010 reporté : | <u>98 979.77 €</u> |
| TOTAL = | 366 148.27 € | | 366 148.27 € |

Investissement

| | | | |
|----------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Dépenses réelles : | 263 914.46 € | Recettes réelles: | 283 370.53 € |
| Déficit 2010 reporté | 33 870.53 € | Virement de la section Investissement | 82 800.00 € |
| Reste à réaliser | <u>98 383.54 €</u> | Reste à réaliser : | <u>30 000.00 €</u> |
| TOTAL = | 396 170.53 € | | 396 170.53 € |

Soit un budget général équilibré à la somme de 762 318.80 €€

Mr le Maire soumet au vote ce budget : **il est adopté à l'unanimité. (10 voix pour)**

Mr le Maire remercie Mr RICHERD pour l'élaboration et la présentation de ce budget.

Lors du conseil municipal en date du 18 février 2011, il avait été décidé d'avoir recours à une ligne de trésorerie de 150 000 € pour faciliter les transactions financières. Après avoir prospecté différents organismes financiers, Mr le Maire propose d'accepter la proposition faite par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Le taux s'élève à : taux EONIA (valeur au 11 mars 2011 : 0.80) + 1.20 % avec 200 € de frais pour l'ouverture du dossier. **Accord à l'unanimité (10 pour).**

2/ Prescription d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme :

Le 06 avril 2011 a eu lieu la première réunion de lancement du Plan Local d'Urbanisme. Mr GAILLARD du cabinet E.I.2A a présenté les nouvelles règlementations en vigueur et les modalités de mise en œuvre du P.L.U. Le compte rendu détaillé de cette réunion est lu par Mr le Maire.

Mr le Maire propose d'entériner la délibération concernant la prescription du P.L.U. et les modalités de concertation. **Accord à l'unanimité (10 pour)**

Une nouvelle réunion est prévue le 20 mai 2011 (à confirmer)

3/ Questions diverses :

* Mr le Maire fait savoir que le Tribunal Administratif de Grenoble vient de transmettre à la mairie sa décision concernant l'affaire VIEL : la commune est condamnée à verser 16 500 € en réparation du préjudice matériel subi par Mr et Mme VIEL plus 1 000 € de frais (pour refus de permis de construire)

Lors de ce procès concernant le chemin d'accès à la propriété VIEL, la commune était représentée par Maître LIOCHON. Mr le Maire s'est longuement entretenu avec lui. Il va faire une étude approfondie du jugement rendu et fera une proposition à la commune. L'ensemble du conseil décide de suivre l'avis de l'Avocat. Un appel ne sera engagé que si l'Avocat le propose et qu'il a des arguments suffisants pour défendre cette affaire.

* Mr le Maire propose au conseil de faire conventionner rapidement le logement de l'école. Il serait alors possible d'obtenir des subventions pour faire installer un chauffage individuel. **Accord à l'unanimité (10 pour)**

* Mr le Maire rappelle qu'il est prévu au budget d'acheter un tracteur (paiement étalé sur 4 ans sans frais) et qu'il faut prévoir un abri. Un devis pour la création d'un garage simple, aux Mangettes, a été demandé à la Morassienne et le plan pourra être réalisé par Mr KRAEUTLER, l'architecte de la salle des fêtes.

Pour la couverture de l'ancien garage, après discussion, il est proposé de demander plusieurs devis. pour une toiture de type « terrasse ».

* L'unité des Scouts basée à Tarare a déposé une demande pour un camp du 30/07 au 13/08/2011 sur le terrain de la Tour. Après discussion, il est décidé de leur répondre favorablement mais en leur précisant qu'il n'y a aucun équipement sur ce terrain (ni eau ni électricité).

* Mme Edith ROND, demeurant à Villemoirieu, souhaite installer un camion à pizza le mardi sur la place du village (entrée du parking). Elle propose de payer 0.50 € par mètre linéaire occupé, soit 2€ par jour d'occupation. Le Conseil est favorable à cette installation.

* Mercredi 13 avril a eu lieu une réunion concernant le projet de la salle des fêtes. Le cabinet AMOME était présent ainsi que Mr KRAEUTLER architecte et les cabinets OUEST COORDINATION et ALPES CONTROLE. Les modifications demandées ont été prises en compte par l'architecte.

Cependant, l'architecte et son économiste ont présenté une surestimation chiffrée. Melle PATIN leur a demandé revoir à la baisse leur proposition et de proposer un ratio plus proche de celui du cahier des charges.

Concernant la chaufferie de ce bâtiment, une subvention peut être obtenue. Le dossier est à instruire avec l'AGEDEN. La Région peut accorder 20% et le Conseil Général 15%.





**CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUN 2011**

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etaient absents excusés : Mrs Maxime BOCQUILLOD, Mr Jean Pierre GEOFFROY

Mr Jean Pierre GEOFFROY a donné un pouvoir à Melle Pierrette CAVAGNIS

Était absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10.
La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2011.

1/ Désignation d'un titulaire et de 3 suppléants pour les élections Sénatoriales :

Pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011 à Grenoble, le Conseil doit élire 1 électeur titulaire et 3 suppléants :

1^{er} tour : Election du titulaire : 9 votants

Bernard BOURGIER : **8 voix** **1 bulletin blanc**

2^{ème} tour : Election du 1^{er} Suppléant : 9 votants

Pierrette CAVAGNIS : **8 voix** **1 bulletin blanc**

3^{ème} tour : Election du 2^{ème} Suppléant : 9 votants

Eric SUCILLON **9 voix**

4^{ème} tour : Election du 3^{ème} Suppléant : 9 votants

Jean Pierre GEOFFROY **9 voix**

Sont élus par ordre : **Titulaire :** Bernard BOURGIER
 Suppléants : Eric SUCILLON
 Jean Pierre GEOFFROY
 Pierrette CAVAGNIS

2/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

La Préfecture a fait parvenir en Mairie son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère. Mr le Maire lit un extrait de ce projet. Il concerne en particulier la situation de la commune de Tignieu-Jamezyieu qui n'adhère à aucune Communauté de Communes. Le Préfet préconise son adhésion à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu.

- La commune de Tignieu-Jamezyieu n'est pas favorable à cette proposition. Elle a plusieurs fois demandé son rattachement à la Communauté de Communes des Portes Dauphinoises de Lyon Satolas mais celle-ci s'est fortement opposée à cette intégration.
- L'hypothèse d'une adhésion à la CAPI a aussi été avancée mais il faudrait envisager un redécoupage du territoire car il n'existe pas actuellement de continuité entre les territoires de la CAPI et la commune de Tignieu-Jamezyieu. Le Préfet prévoit, dans ce cas, de rattacher la commune de Chamagnieu à la CAPI est ainsi créer le lien indispensable.

Un débat s'installe au sein du Conseil. Chacun déplore cette situation. Le fait de voir partir la commune de Chamagnieu vers la CAPI apparaît comme un argument important.

Mr le Maire soumet au vote la proposition de Mr le Préfet à savoir l'adhésion de la commune de Tignieu-Jamezyieu à la CCIC dans les conditions préconisées dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère : **Votant : 9 Pour : 9**

3/ Travaux de voirie Route de la Rivoire :

Les travaux prévus Route de la Rivoire vont être réalisés au mois de juin.

Coût total du chantier : 59 816.03 € HT
A la charge de la CCIC : 44 005.40 € HT
A la charge de la commune : 15 810.63 € HT

Mr le Maire demande aux membres du Conseil de voter cette proposition : **Votant : 9 Pour : 9**
France-Télécom accorde une subvention de 2000 € pour l'enfouissement de ses réseaux

4/ Questions diverses :

* Mr le Maire présente aux membres du Conseil le devis établi par l'entreprise HUGONNARD pour la construction d'un abri pour un tracteur : 18801,17 € TTC.

Cet abri est prévu sur le site du garage des Mangettes. Les membres du Conseil sont conscients de la nécessité de ce hangar mais font part de leur inquiétude car le site n'est pas fermé.

* Un second devis relatif aux travaux d'étanchéité au garage des Mangettes est soumis au Conseil. Il s'élève à 13 223,13 € TTC. Il faut prévoir en plus les travaux de terrassement réalisés par la société SARTEL.

* Mr REVELLIN FALCOZ signale que la traversée du hameau de Crizieu est toujours aussi difficile. Les agriculteurs ne peuvent pas circuler avec leurs engins. Il faudra envisager des panneaux d'interdiction de stationner sur la Route de Saint Hilaire.

* Le Sou des Ecoles de Moras a transmis au Conseil Municipal une invitation pour la kermesse du samedi 25 juin 2011.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Brigitte BOISSON, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD (arrivé à 21H45) Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean Pierre GEOFFROY, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait absent excusé : Mr Yves PERRIN,

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 19H10. La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011.

1/ Approbation de l'Avant Projet Sommaire de la salle polyvalente :

Le projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 11 juillet en présence de Mr KRAEUTLER, architecte et de Melle PATIN du cabinet AMOME pour la maîtrise d'ouvrage. De nombreuses questions ont été posées en particulier relatives au financement du projet.

Mr GAY est inquiet par rapport aux remarques des intervenants (hausse des impôts, endettement sur 25 ans...).

Mr SUCILLON fait remarquer que seulement une dizaine de personnes de l'assemblée s'est exprimée.

Un débat s'instaure, chacun fait part de ses impressions. Mr le Maire rappelle que de nombreuses réunions de travail ont considérablement amélioré le projet et qu'il n'est pas concevable de revenir en arrière. Pour obtenir les subventions, il est urgent de lancer les procédures de demande de permis de construire. Il soumet au vote l'approbation de l'Avant Projet Sommaire de cette salle :

Votant : 8 Pour : 8

2/ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité du canton de Crémieu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité doivent être fédérées au sein d'une entité unique de taille départementale ou interdépartementale. Le Préfet propose aux maires de l'Isère d'adhérer au Syndicat des Energies du Département de l'Isère.

Mr le Maire procède à la lecture d'un courrier adressé par Mr HOTE, Président du Syndicat Intercommunal d'électricité du canton de Crémieu qui préconise :

- la modification dans les statuts du SEDI des articles 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.3.1.1, 5.3.1.2
- l'abrogation de l'article 5.2.2.

et qui propose que :

- les conditions d'élections des délégués territoriaux ne soient soumises à aucune validation d'une autre instance composant le SEDI
- que l'élection du Président se déroule à l'identique du mode d'élection habituel des maires ou président de l'EPCI
- que les territoires exercent de véritables responsabilités et compétences et soient les garants d'un véritable fonctionnement démocratique qui incite la participation de tous.

Mr le Maire propose de voter cette la dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité du canton de Crémieu et l'adhésion de la commune au Syndicat des Energies du Département de l'Isère en tenant compte des remarques formulées ci-dessus.

Votant : 8 Pour : 8

3/ Dissolution du Syndicat Intercommunal du lycée La Pléiade:

Mr SUCILLON a assisté récemment avec Mr REVELLIN FALCOZ à une réunion concernant le devenir du Syndicat Intercommunal du lycée la Pléiade de Pont de Chérury. Ce Syndicat gère exclusivement le gymnase situé à côté du lycée. Le gymnase est utilisé par les lycéens et par diverses associations.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère prévoit sa dissolution mais ne prévoit pas son devenir. Le Président de ce syndicat a fait voter aux délégués la dissolution : elle a été rejetée à la majorité. Mr SUCILLON fait savoir que la commune de PONT DE CHERUY est très intéressée par la reprise de la gestion de ce syndicat et soumet au vote la Dissolution du Syndicat Intercommunal du lycée La Pléiade :

Votant : 8 Contre : 8

4/ Dissolution du Syndicat Intercommunal sur le pays de l'Isle Crémieu :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère prévoit également la dissolution du Syndicat Intercommunal sur le pays de l'Isle Crémieu. Mr le Maire rappelle que ce syndicat, créé il y a dizaine d'années et plus souvent appelé SIVU, permettait aux artisans du canton de Crémieu de bénéficier d'un local. Une zone leur était réservée sur la commune de Tignieu. Cette zone est désormais désaffectée. L'argent que les communes du canton de Crémieu avaient versé leur sera restitué après la dissolution.

Mr le Maire soumet au vote cette dissolution : **Votant : 8 Pour : 8**

5/ Participation RASED :

Lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de février, Mme BOISSON avait présenté les nouvelles modalités d'implantation du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Cette structure est accueillie par la commune de Chamagnieu. Mr le Maire présente la convention relative aux dépenses engendrées. Le coût par élèves est estimé à 3 €. Pour l'année scolaire 2010/2011, la commune de Moras devrait donc reverser 132 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Mr le Maire à signer cette convention avec la commune de Chamagnieu. **Votant : 8 Pour : 8**

6/ Délibération interdiction véhicules à moteur :

Des réunions de la commission voirie avec la participation de membres de l'ACCA ont eu lieu en mairie. Lors de celle du 11 mai dernier en présence de Mrs VIAL et CORNET, gardes départementaux, un travail sur le thème de l'interdiction de circulation de véhicules à moteur sur certains chemins a été mené. Le Maire a la possibilité de prendre des Arrêtés pour interdire cette circulation et peut les faire appliquer avec l'aide des gardes départementaux. Cette législation ne s'applique pas aux usages professionnels, à l'exercice de la chasse ou à l'accès pour les propriétaires terriens.

Arrivée de Mr BOCQUILLOD à 21H45

Mr le Maire présente aux membres du Conseil un plan élaboré lors de cette réunion de travail qui cible une dizaine de chemins proposés pour cette réglementation. Le Conseil étudie chaque proposition et décide, à titre expérimental, de retenir :

- le chemin qui dessert les terres du Mont (*proposition n°3*)
- le chemin qui dessert les terres du Piarday (*proposition n°2*)
- le chemin de Jarnay (*proposition n°6*)
- le chemin du Lemps qui traverse le Hameau (*proposition n°7*)
- le chemin du part de la mairie, monte au cimetière et débouche sur la Route Départementale vers le hameau de Crizieu (*nouvelle proposition*)

Votant : 9 Pour : 9

Mr le Maire est ainsi autorisé à prendre des Arrêtés pour interdire la circulation sur ces chemins.

7/ Loyer logement instituteur :

Le montant mensuel appliqué actuellement est de **371,05 €** (chauffage compris). Vu l'augmentation de l'indice de référence des loyers pour l'année 2011, le Conseil peut augmenter le loyer de 1,60 %. Mr le Maire propose aux membres du Conseil d'appliquer cette augmentation. Le nouveau montant applicable à compter du 1^{er} août 2011 sera de **377.00 €**.

L'ensemble du Conseil est d'accord à l'unanimité : **Votant : 9 Pour : 9**

Le bail de location attribué à Melle Lydie VERGERAUD sera reconduit du 1 août 2011 au 31 juillet 2012. Mr le Maire signale qu'un chauffage individuel sera installé dans cet appartement.

8/ Tarifs de l'eau :

Mr le Maire présente les nouveaux tarifs d'eau /assainissement votés par les membres du Comité Syndical Intercommunal des eaux du lac de Moras le 28 avril 2011 :

| | Rappel Tarifs 2010 | Tarifs 2011 |
|--|---------------------------|--------------------|
| Eau : | | |
| - Prime fixe : | 49,42 € | 49,42 € |
| - Prix au m3 : | 0,96 € | 0,96 € |
| - Prix au m3 (communes) | 0,55 € | 0,55 € |
| - Forfait embouches | 25,40 € | 25,40 € |
| - Fermeture et ouverture (BAC) : | - | 41,00 € |
| - Nouvel abonné : | - | 41,00 € |
| Assainissement : | | |
| - Forfait de base : | 13,38 € | 14,72 € |
| - Prix eau au m3 (=150 m3) | 0,72 € | 0,79 € |
| Participation pour raccordement à l'égout : | | |
| - nouvelle construction avec fosse toutes eaux : | 619,91 € | 681,90 € |
| - nouvelle construction sans fosse toutes eaux : | 2 358,08 € | 2 593,89 € |
| - frais branchement au réseau : | 590,39 € | 649,43 € |

Mr le Maire soumet au vote ces tarifs : **Votant : 9 Contre : 1 Pour : 8**

Mr GAY tient à signaler que cette augmentation sur les tarifs n'est pas justifiée et que des travaux sur notre réseau auraient dû être entrepris depuis longtemps.

Mr le Maire a rencontré récemment la Police de l'eau. Il a pu leur montrer la station d'épuration. Des prélèvements ont été réalisés. Une carte complète d'aptitude au sol doit être établie. Une avancée de ce dossier est vivement espérée par l'ensemble du Conseil.

9/ Tarif cantine :

Mr le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont désormais la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production et des prestations servies. Pour l'année scolaire 2011/2011, le prix d'un repas était de 3.90 € pour les familles.

La société SHCB a fait savoir qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, les repas seront facturés à la commune 3.44 €. Après avoir discuté et en tenant compte du coût réel d'un repas, soit 9.40 €, le Conseil décide d'appliquer une hausse de 5 %. Le prix d'un repas sera donc de **4.10 €** à compter du 1er septembre 2011.

Votant : 9 Pour : 9

10/ Décision Modificative :

Une nouvelle ligne doit être ouverte sur le Budget 2011 en section Fonctionnement pour permettre le paiement de 16 500 € en réparation du préjudice matériel subpar Mr et Mme VIEL plus 1 000 € de frais.

Mr le Maire soumet aux membres du Conseil la Décision Modificative n°1 pour des virements de crédits du chapitre D au compte D6712 Amandes fiscales et pénales pour un montant total de 17 500 €.

Votant : 9 Pour : 9

11/ Convention avec la Mairie de Nivolas-Vermelle :

Mr le Maire présente la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux conclue entre les communes de Nivolas Vermelle et Moras. Elle concerne Mr Sylvain RICHERD, Adjoint Administratif 1^{er} classe, embauché à Moras à temps plein. La commune de Nivolas Vermelle n'a pas réussi à le remplacer et Mr RICHERD continue à y effectuer des heures.

Cette convention court sur la période du 1^{er} mai 2011 au 30 juin 2011 et prévoit le reversement par la commune de Nivolas Vermelle de la rémunération brute perçue par Mr RICHERD y compris les charges patronales et les primes, au prorata des heures effectuées.

Cette convention pourra être renouvelée jusqu'au recrutement d'un agent compétent.

Votant : 9

Pour : 9

12/ Remboursement du sinistre de l'église :

Les travaux, suite à l'incendie survenu le 8 mars dernier dans le clocher de l'Eglise, sont terminés. Le montant des réparations s'élève à 17 083,51 € TTC. L'assureur de la commune a pris en charges l'intégralité des travaux.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'encaisser le chèque de GROUPAMA au compte 7788. Accord à l'unanimité

Votant : 9

Pour : 9

Mr le Maire précise que les conclusions de l'enquête, rapportées par la Gendarmerie de Crémieu ont confirmé la thèse de l'incendie criminel. Le feu a été allumé avec des chiffons imbibés de white spirit.

Il fait savoir que la foudre est tombée dimanche dernier sur le clocher. L'horloge s'était arrêtée. La société est de nouveau intervenue. Une nouvelle déclaration sera faite auprès de l'assureur.

Un devis a été demandé pour l'installation d'un paratonnerre.

Un autre devis a été sollicité pour la remise en état des grilles qui obstruent les ouvertures du clocher. Certaines sont tordues ou démontées. Ceci évitera l'intrusion des pigeons à l'intérieur du clocher.

13/ Questions diverses :

* Lors de la séance du conseil municipal du 03 décembre Mr le Maire avait demandé l'autorisation d'encaisser une caution supplémentaire de 70 € pour le ménage dans la salle des fêtes lors des locations. Il renouvelle cette autorisation et sa mise en application. Le règlement de location de la salle a été modifié le 25 juin 2010 et prend en compte cette caution.

Votant : 9

Pour : 9

* Les deux Contrats Uniques d'Insertion arrivent à échéances. Melle REVEL ne peut plus être renouvelée et Mme ALLOUACHE pourrait l'être pour 6 mois. Pour ne pas perturber l'organisation au milieu de l'année scolaire, il est décidé de ne pas prolonger ce contrat de 6 mois.

Mr le Maire et Mr SUCILLON ont déjà reçu des candidats pour ces 2 postes et d'autres entretiens sont prévus. Les conditions ont changées : ces contrats seront de 20 heures par semaines, pris en charge à 70 % par l'Etat.

Mr BOCQUILLOD fait savoir que des jeunes du village sont en recherche d'emploi. Ils pourront prétendre à ces contrats s'ils relèvent des conditions. Il faut leur conseiller de prendre contact avec le pôle emploi ou la mission locale.

* Mme BOISSON rappelle que la grille France télécom vers la propriété de Mme BERNARD dans le Bourg fait beaucoup de bruit lorsque les voitures roulent dessus. Elles avaient déjà été recélées par France télécom mais cela n'a pas tenu longtemps. Mr le Maire demandera conseil à Hervé MATHIEU.

* Divers travaux sont aussi à prévoir sur la chaussée : il y a un trou en formation vers chez Mr Claude BERNARD au hameau de Crizieu et un affaissement vers le bas du lotissement près de la Départementale.

* Mr BOCQUILLOD en profite pour signaler que les voitures qui descendent de la Tour roulent à vive allure. Même des habitants de Frétignier ne respectent pas les limitations de vitesse en agglomération. Il suggère l'installation de ralentisseur sur la Route du Mont. Mr le Maire lui propose de se renseigner sur des ralentisseurs qui se vissent dans la chaussée.

* Mme BERNARD déplore le manque de participation des élus lors des concerts organisés par la Commission Culture de la CCIC début juin.

* Mr SUCILLON tient à faire remarquer que, lors de la réunion publique du 11 juillet, il a été étonné que des anciens élus ne soient pas favorables au projet de construction d'une salle des fêtes. Il n'avait pas été informé que l'exploitation agricole qui se situe à côté de l'implantation du projet pourrait être reprise par un autre exploitant. Il voudrait aussi savoir si le chemin qui est utilisé pour cette exploitation et qui débouche sur le parking a été ouvert en toute légalité et si des accords signés existent.

* Mr le Maire fait savoir que le montant des travaux pour la rénovation du lavoir de Seuillère s'élève à 9 500 € HT. Dans le cadre de mise en valeur du petit patrimoine, le Conseil Général de l'Isère peut accorder une subvention de 25 % et le Conseil Régional une autre de 30 %. Mr le Maire propose aux membres du Conseil d'élaborer rapidement des dossiers pour prétendre à ces subventions.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean Pierre GEOFFROY, Yves PERRIN, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON
Mme Brigitte BOISSON, absente excusée, donne pouvoir à Melle CAVAGNIS

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 20H10.

En préambule, Mr le Maire demande aux membres du Conseil, de bien vouloir prévenir, en cas d'absence à une réunion.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2011.

1/ Taxe d'aménagement :

Une réforme gouvernementale prévoit la disparition de la Taxe Locale d'Equipement qui était appliquée avec un taux de 3% sur les réalisations des permis de construire. Elle est remplacée par la « Taxe d'Aménagement ». Le Conseil doit se prononcer sur sa mise en place. Le taux peut s'élever jusqu'à 5%. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'instaurer cette nouvelle taxe, avec un taux à 4% (taux révisable).

Votant : 10

Pour : 8

Abstention : 2

2/ Marché du tracteur :

16 entreprises ont retiré le dossier pour le marché concernant l'achat d'un tracteur neuf, équipé d'un chargeur, d'une lame de déneigement et d'une épareuse.

Les plis ont été ouverts le 14 septembre. 4 entreprises ont répondu dans les temps et en respectant les clauses du marché. 2 ont été retenues :

BONFILS : 81 645 € TTC (tenant compte d'une reprise de 6 500 €)

PRO CULTURE : 89 903 € TTC (tenant compte d'une reprise de 1 500 €)

Après avoir débattu, le Conseil décide de retenir l'entreprise BONFILS

Votant : 10 Pour : 10

Le financement s'étalera sur 4 ans, avec un taux à 0 %. La TVA sera reversée à la commune.

3/ Subventions aux associations :

Mr le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2010

Après avoir débattu, les membres du Conseil décident d'attribuer au titre de l'année 2011, les subventions suivantes :

| | Rappel | |
|--|------------|------------|
| | Année 2010 | Année 2011 |
| A.D.M.R. La Ribaudière : | 400 € | 400 € |
| Bibliothèque de Moras : | 300 € | 350 € |
| Amicale des pompiers de Crémieu : | 110 € | 110 € |
| Association des sclérosés en plaques : | 50 € | 50 € |
| S.S.I.A.D. : | 100 € | 100 € |
| Association des Paralysés du Nord Isère : | 100 € | 100 € |
| Association « Fil d'argent » | 50 € | 50 € |
| Centre Léon Bérard | 100 € | 100 € |
| Cantine des écoles de Saint Hilaire de Brens | 100 € | 100 € |
| Sou des écoles de Moras | 750 € | 750 € |
| Association Familles et amis NEYRET/MOULIN | 50 € | 50 € |
| CCAS de Moras | 250 € | 300 € |

L'ensemble du Conseil est favorable à l'unanimité au versement des ces subventions. (10 voix pour)

4/ Statuts de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu :

* Les communes adhérentes à la CCIC se sont favorablement prononcées sur le portage du projet NATURA 2000. Le Conseil Communautaire a validé cette décision. Il faut donc le préciser dans les statuts de la CCIC. Mr le Maire demandent aux membres du conseil l'autorisation de modifier les statuts de la CCIC : Accord à l'unanimité :

Votant : 10 Pour : 10

Mr le Maire précise que la personne recrutée pour travailler sur le dossier NATURA 2000 a un bureau mis à disposition à la mairie de Villemoirieu.

* Mr le Maire fait savoir aux membres du Conseil que la commune de Frontonas a demandé que les frais de scolarité des enfants des gens des voyages hébergés sur l'aire d'accueil soient pris en charge par la CCIC. Cette aire d'accueil étant gérée par la CCIC, les membres du Conseil se déclarent unanimement d'accord et autorisent la modification des statuts de la CCIC pour y signifier cette prise en charge.

Votant : 10 Pour : 10

5/ Questions diverses :

* Mr le Maire présente le dossier du Permis de Construire de l'abri du tracteur à côté du garage des Mangettes établi par Mr KRAEUTLER, Architecte. Les membres du Conseil donnent leur accord pour ce permis de construire.

Votant : 10 Pour : 10

Mr le Maire précise que des subventions vont être demandées pour ce nouveau projet communal.

* Mr GAY souhaite savoir si les travaux entrepris sur la départementale, Route de Crémieu, vont bientôt être terminés. Mr le Maire répond que c'est le Conseil Général qui est mandataire de ces travaux et qu'il n'en connaît pas la durée. Un feu tricolore régule la circulation.

* Mr BOCQUILLOD en profite pour faire remarquer que les travaux au hameau de Frétignier, Route de la Rivoire, ont pris du retard.

* Mr REVELLIN FALCOZ demande comment se passe le travail des 2 personnes recrutées en CAE. Mr SUCILLON répond qu'il est satisfait, il vient régulièrement faire le bilan à l'école et dans les bâtiments communaux.

* Mr MERIGOT fait part de son désir de voir évoluer rapidement le dossier sur l'interdiction de circuler en engins à moteur sur certains chemins de la commune.



Etaient présents : Mmes Marie-Pierre BERNARD, Pierrette CAVAGNIS, Mrs Maxime BOCQUILLOD Bernard BOURGIER, Jean-Paul GAY, Jean Pierre GEOFFROY, Fabrice REVELLIN-FALCOZ, Eric SUCILLON

Etait excusé : Mr Yves PERRIN

Etait absente : Mme Dominique REYNAUD-CLEYET

Mr le Maire vérifie le quorum. Celui-ci étant atteint, le Conseil peut siéger. Mr le Maire ouvre la séance à 20H10.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2011.

1/ Validation de l'Avant Projet Détaillé du projet de la salle des fêtes :

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier d'Avant Projet Détaillé (APD). Quelques modifications ont été apportées depuis la validation en juillet dernier de l'Avant Projet Sommaire. Elles concernent essentiellement les moyens techniques de l'acoustique et la modification de portes sur la face Nord.

La surface totale est de 462 m² soit 341 m² pour la salle à vocation sportive dont 40 m² de rangement, 37 m² d'office traiteur, 50 m² de local technique et 90 m² pour l'espace culturel ainsi que 46 m² d'espace commun.

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est égal à 859 066 € HT soit un ratio de coût de 1859 €/m².

Les services de la Sous Préfecture ont fait savoir que les décisions d'octroi de subventions dans le cadre de la DETR seraient données en mai prochain.

Le Conseil Général de l'Isère a quant à lui accordé 250 000 € (répartis sur 3 ans).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité cet Avant Projet Détaillé :

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

2/ Adhésion au Syndicat des Energies du département de l'Isère (SEDI) :

Mr le Maire rappelle une précédente délibération qui refusait l'adhésion au Syndicat des Energie du Département de l'Isère (SEDI) car, en outre, toutes les communes ne seraient pas représentées au sein de ce syndicat. Mais depuis, des modifications sont intervenues.

Lors de l'Assemblée Générale du Syndicat intercommunal d'électricité du canton de Crémieu en date du 25/10/11, il a été décidé de dissoudre ce syndicat afin de permettre aux communes d'adhérer au Syndicat des Energie du Département de l'Isère (SEDI).

Mr le Maire retrace chaque point qu'entraîne cette adhésion. Toutes les compétences du SIECC seront être transmises au SEDI.

Après avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord pour cette adhésion et ce transfert de compétences du SIECC vers le SEDI.

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Il ne restera plus qu'à désigner les 2 délégués (1 titulaire et un suppléant) pour représenter la commune au SEDI.

3/ Décision Modificative :

Mr le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil Municipal de virer la somme de 8 000 € :

Du chapitre 11 « Charges à caractères générales »

Vers le chapitre « Charges du Personnels »

pour permettre la mise en paiement de charges afférentes aux deux Contrats Uniques d'Insertion.

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

4/ Régime indemnitaire :

Mr le Maire propose aux membres du Conseil de verser aux employés communaux titulaires, une prime, sous forme d'Indemnité d'Administration et de Technicité, équivalente à un treizième mois en novembre.

Elle s'élève à : 1648,36 € pour Mme REVELLIN FALCOZ

1435,39 € pour Mr MATHIEU

1495,60 € pour Mr RICHERD

Mr le Maire soumet ces primes au vote : accord à l'unanimité.

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

5/ Coupes de bois :

Messieurs BOCQUILLOD et REVELLIN FALCOZ présentent à l'ensemble du conseil, le règlement qu'ils ont élaboré pour les coupes de bois. Il est bien précisé que la présence des acheteurs au traçage et au tirage est indispensable. Les coupes seront aussi payables à l'inscription.

Après discussion quelques modifications sont apportées à ce règlement.

Chacun espère qu'il sera respecté et n'entraînera pas de complications pour la gestion de cette action qui a vocation de rendre service à la population. Un mot d'information sera distribué dans chaque boîte aux lettres. Le règlement sera remis lors de l'inscription.

6/ Compte-rendu de la réunion Plan Local de l'Urbanisme :

Le 26 octobre 2011, a eu lieu à Moras une réunion concernant le Plan Local d'Urbanisme. Elle avait pour objectif d'engager une première réflexion autour de la place et des enjeux de l'activité agricole pour la commune. Elle était menée par Melle GABORIT du cabinet E.I.2A en présence de Mme VILLATE de la chambre d'agriculture et de 6 exploitants sur la commune.

Après avoir fait un recensement des exploitations, des élevages et des cultures, chacun a pu s'exprimer. Les agriculteurs exploitants sur la commune déplorent de ne pas trouver de bâtiments disponibles ou de ne pas pouvoir en réaliser, le POS n'y étant pas adapté.

Une prochaine réunion de travail est prévue le lundi 28 novembre à 16H. Le même jour, à 19 heures aura lieu une réunion publique en présence du cabinet E.I.2A. La phase du diagnostic est presque terminée.

Mr BOCQUILLOD fait remarquer que les routes sont de plus en plus défoncées par le trafic des gros engins agricoles.

7/ Questions diverses :

* Le 03 novembre à 17H30, le cabinet GERISK est venu présenter aux membres du Conseil les modalités pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. La Préfecture de l'Isère insiste vivement sur le caractère indispensable de concevoir un PCS, rendu obligatoire depuis 2005.

Un Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates à prendre, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le Cabinet GERISK propose cette prestation pour un montant de 3349 €. Leur mission de réalisation du PCS inclut gracieusement le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), document distribué à la population et qui indique toutes les consignes à respecter. L'impression du DICRIM peut être faite par la commune ou commandée à GERISK (2.42 € le livret).

Mr le Maire soumet au vote cette proposition du cabinet GERISK :

Votant : 9

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 0

* Mr le Maire présente aux membres du Conseil les diverses aides proposées par le Comité d'action sociale. Une adhésion prise par la commune à hauteur de 0.86 % de la masse salariale permettrait l'obtention d'aides (mariages, naissances, déménagement, chèque culture, chèque vacances, ...).

Mr le Maire propose cette adhésion pour le personnel titulaire.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'adhérer au Comité d'action sociale.

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

* Mr le Maire présente ensuite l'action du chèque déjeuner. La valeur de ce chèque est de 7 €. La participation de la collectivité doit toujours être comprise entre 50 et 60 %. Les agents ont droit à un chèque par jour travaillé. Un débat s'instaure. Mr le Maire propose que la commune prenne en charge 50 %, soit 3.50 €. Il soumet au Conseil la possibilité que cette nouvelle charge soit déduite du régime indemnitaire (1/2 mois versé en août). Le Conseil décide à l'unanimité de mettre cette action en œuvre. Les agents titulaires concernés se sont déclarés intéressés par cette proposition.

Votant : 9

Pour : 9

Abstention : 0

* Mr JANORAY, propriétaire du château de Moras, a demandé en mairie s'il était possible d'enlever la fontaine qui se trouve juste à côté de son portail d'entrée. Elle ne gêne pas, n'est plus en service mais c'est plus un souci d'esthétique. Les membres du conseil ne sont pas favorables à cette suppression, cette fontaine faisant partie du petit patrimoine morassien et pourrait être repeinte.

* Mr le Maire fait savoir aux membres du conseil que Mme BONINO a réservé la salle des fêtes de Moras pour le réveillon du 31 décembre 2011 au titre des classes en 1. Cependant, il n'a pas reçu de déclaration officielle de cette association. Dans ce cas, la location ne peut se faire qu'à titre personnel du demandeur et non sous couvert d'une association où son bureau n'est pas non déclarée à la Sous Préfecture.

* Cette année, les membres du CCAS ont décidé de faire le repas des anciens au restaurant et non pas à la salle des fêtes comme les années précédentes. Ce repas est prévu le dimanche 4 décembre, il aura lieu au restaurant « près du Lac » à Vénérieu. Mr le Maire demande aux membres du conseil qui souhaitent y participer à se faire connaître rapidement en mairie.

* Mr REVELIN FALCOZ souhaite savoir si les travaux entrepris sur une maison au hameau de Crizieu ont fait l'objet d'une demande en mairie. Mr le Maire déclarent que non. Les riverains se plaignent de nuisance et la circulation dans la traversée du hameau est souvent impossible.

* Mr le Maire souhaite que le projet de parking à Crizieu soit vite réalisé.

| |
|---|
| <p>L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est consultable en mairie.</p> |
|---|



Dans le Cadre de son **O**opération **P**rogrammée
d'Amélioration de l'**H**abitat
La **C**ommunauté de **C**ommune de l'**I**sle **C**rémieu
vous propose de
Bénéficier des **subventions Habiter Mieux**
pour les **travaux d'amélioration énergétique de votre logement**

Le programme Habiter Mieux c'est :

1. Une étude technique gratuite (coût directement pris en charge par la communauté de communes) de votre projet comprenant :
 - Un diagnostic énergétique de votre logement par un bureau d'études neutre.
 - Une préconisation des travaux les plus efficaces pour maîtriser votre facture d'énergie.
 - Une estimation du coût des travaux.
2. Une estimation des subventions et prêts mobilisables pour financer ces travaux ainsi qu'un appui administratif pour réaliser les demandes de subventions

Un exemple concret :

M. et Mme Durant occupent une maison construite en 1978, avec leurs deux enfants. Leur revenu fiscal de référence est de 22 000 €.

M. et Mme Durand ont appelé leur conseillère Habiter Mieux de l'Isle Crémieu au 06 89 82 33 73 pour prendre rendez-vous avec le diagnostiqueur énergie.



Lors de la visite, le diagnostiqueur a préconisé le remplacement de la chaudière fuel d'origine par une chaudière à condensation plus l'installation d'une ventilation.

Ces travaux permettent pour leur habitation une réduction de la consommation énergétique de 29%. Le coût sera de 7 000 €.

M. et Mme Durant vont financer leurs travaux avec :

- Une subvention de l'ANAH et de la communauté de communes de l'Isle Crémieu de 3 500 €
- Un Crédit d'impôts sur la chaudière à condensation de 800 €
- Une prime à la casse sur la chaudière remplacée de 250 € minimum

Le total des subventions et aides directes est donc de 4 550 € pour ce projet.

Le reste à charge de M. et Mme Durant, de 2 450 €, peut être financé soit par un EcoPrêt à 0% soit par un prêt Procivis 0% sur une durée maximum de 10 ans. Le remboursement sera de 20 € par mois sur cette durée. Le montant du remboursement est inférieur aux économies de chauffage attendues.

Les conditions :

- Occuper une habitation construite avant
- Etre propriétaire et occupant de son logement
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources suivants : revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition n-2 : pour une demande en 2011, prendre l'avis de 2010 sur les revenus perçus en 2009).

| Nombre de personnes dans le ménage: | Votre revenu fiscal de référence* doit être inférieur à: |
|--|--|
| 1 | 11 358 |
| 2 | 16 611 |
| 3 | 19 678 |
| 4 | 23 339 |
| 5 | 26 715 |
| Par personne supplémentaire | + 3 365 |
| * voir ligne 25 de votre dernier avis d'imposition | |

Si vous dépassez ces plafonds vous pouvez tout de même bénéficier de certaines aides (crédit d'impôts, aide des caisses de retraite, prime à la casse chaudière, EcoPTZ).

Où se renseigner :

Pour rencontrer la conseillère Habiter Mieux :

- Au plus près pour les habitants de Moras : Dans les locaux de la communauté de communes à Villemoirieu les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
Communauté de Communes de l'Isle Crémieu
1, Parc d'activités du Buisson Rond
38460 VILLEMOIRIEU

Pour joindre la conseillère Habiter Mieux en dehors des permanences : 06 89 82 33 73



Communauté de communes de l'Isle Crémieu

Extraits de ses réalisations 2011 par compétence

Développement économique

Cette année, la CC de l'Isle Crémieu a lancé l'étude préalable à une **opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**, afin notamment de maintenir et développer l'emploi dans ces secteurs. Le conseil communautaire du 17 novembre a acté le principe du FISAC et donné son accord pour mettre en œuvre la tranche 1 avec notamment le recrutement futur d'un animateur.

Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry : Signature de la charte de coopération

Réunis en comité de pilotage le 5 novembre 2010, les présidents des communautés de communes et d'agglomérations riveraines de la plateforme aéroportuaire ainsi que les représentants des Aéroports de Lyon, ont souhaité formaliser les actions menées en commun et en faveur du territoire à travers une charte de coopération économique et sociale.

Voierie

La voirie d'intérêt communautaire concerne **264 km sur notre territoire**. De manière récurrente, la CC de l'Isle Crémieu s'occupe également de l'élagage et fauchage, du nettoyage des grilles et avaloirs, ainsi que de la signalisation horizontale et verticale.



En 2011, des travaux de réfection des voiries ont été réalisés sur les communes de Villemoirieu, Panossas, Frontonas, Optevoz, Saint Romain de Jalonas, Veysillieu, Chozeau, Siccieu Saint Julien Carizieu, Moras, Leyrieu et Hières sur Amby pour un montant de 400 000€ environ, aléas ou urgence compris. Une réfection d'ouvrage d'art a eu lieu sur la commune d'Annoisin-Châtelans.

Action sociale :

Une plaquette de communication regroupant des informations sur l'intégralité de l'offre enfance-jeunesse de la communauté de communes de l'Isle Crémieu sera disponible dans les communes à partir du mois de janvier 2012.

Parallèlement à ce multi accueils dont l'ouverture est prévue courant 2013, le conseil de communauté a décidé de développer d'autres structures d'accueil (mini-crèches) conformément au schéma d'accueil de la petite enfance, et ce, afin de couvrir au mieux le territoire communautaire.



La plaquette pour les centres de loisirs et camps 2012 sera disponible en fin d'année en mairie ou à l'hôtel communautaire.

Politique du logement

Le conseil de communauté, par délibération du 30 mars 2010, a voté l'approbation définitive du **Programme Local de l'Habitat de l'Isle Crémieu** couvrant la période 2009-2014.

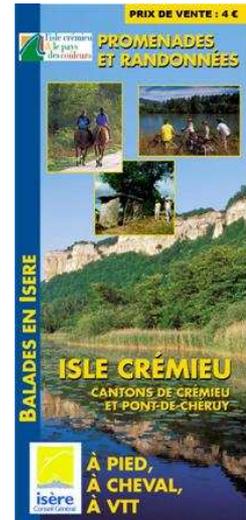
Depuis 2009, la communauté de communes de l'Isle Crémieu, dans le cadre de son PLH, a financé **58 opérations de logements locatifs à loyer modéré** en attribuant des aides pour développer le locatif public à sept communes membres (Panossas, Saint Romain de Jalionas, Moras, Frontonas, Crémieu, Villemoirieu, et Chozeau).

Protection et mise en valeur de l'environnement

Afin de préserver et de valoriser son patrimoine naturel et bâti, la CCIC a mis en place un réseau de sentiers de randonnée. Le réseau, pouvant accueillir une pluralité de pratiques (randonnée pédestre, VTT, équestre), représente environ 330 km, répartis entre routes, pistes, chemins et sentiers

La ViaRhône

La CC de l'Isle Crémieu a pris en 2011 la maîtrise d'ouvrage de ce vaste projet de développement touristique du territoire, pour l'aménagement des 26 km de voies qui sont destinées à être empruntées par les habitants et les touristes du territoire. L'étude pré-opérationnelle a été engagée fin octobre 2011, et devrait fournir une vision d'ensemble du tracé, des aménagements à prévoir et des coûts envisagés.



Culture & cadre de vie



Pour gagner en lisibilité, et attirer davantage de spectateurs, **un seul festival est désormais organisé et concentré sur une semaine**, à la fin du printemps. Du 9 au 12 juin 2011, ce sont quatre spectacles (jeune public, théâtre comédie, humour musical et soirée country) et une randonnée qui ont été proposés au public, avec une fréquentation totale de 634 spectateurs

Mutualisation avec les communes

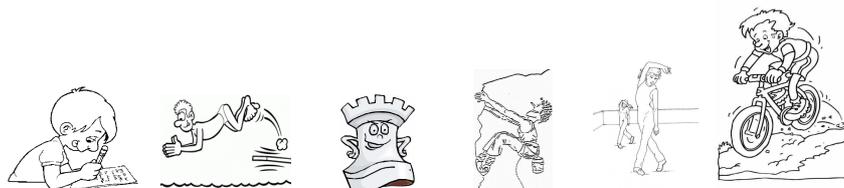
En accord avec ses communes membres, les élus communautaires ont décidé d'entrer dans une phase active de **mutualisation auprès des communes** dans divers domaines : par les compétences des agents de la CC de l'Isle Crémieu, une assistance est possible en matière de **marchés publics**. Il en sera de même avec la possibilité de renfort de **personnel administratif** de l'EPCI dans les communes.

La vie des associations

Liste des Présidents des Associations de Moras

| | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| ACCA : | Jacquesson Guy | GYM DETENTE | Disint Hélène |
| AMICALE DES ANCIENS | Luraschi Jacqueline | LES COPAINS D'ALORS | Gavrilovic Boris |
| BOUILLON DE LECTURE | Kohli Yvette | SOU DES ECOLES | Roussot Chris |
| DON DU SANG | Roussot Bernard | USEP | Baude Vincent |

L'ECOLE



Cette année, 45 enfants sont scolarisés à l'école de Moras (19 en cycle 2 et 26 en cycle 3). Les enfants ont pour projet de poursuivre notre fresque sur le préfabriqué et de donner un nom à leur école.

Les enfants de la classe cycle 2 se rendent à la piscine de Saint Quentin pour réaliser un cycle de 10 séances. Durant le printemps, les enfants du cycle 3 effectueront un cycle course d'orientation avec géolocalisation par GPS. Les élèves du cycle 2 feront 5 séances d'escalade. Un mur sera installé sur le parking de l'école.

Encore une fois, les enfants apprécient énormément ses projets.

ASSOCIATION USEP



Cette année, l'association USEP est repartie. Elle propose des activités aux enfants durant le temps périscolaire. Elle assure aussi la garderie du matin dès 7h50.

Les activités proposées sont les suivantes : Danse, échec, rugby, réalisation d'un journal, découverte des langues, VTT, pétanque, arts plastiques.

L'USEP propose aussi aux enfants de l'aide aux devoirs le lundi et le jeudi.

Parents et enseignants remercient l'ensemble des bénévoles.

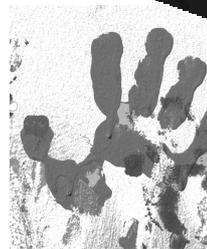


La réalisation de la fresque de l'école

Depuis le mois d'octobre, l'École de Moras a pris des couleurs !

Grâce à l'autorisation accordée par la Mairie de Moras de décorer l'ensemble des façades accessibles du préfabriqué qui abrite la classe des petits, nous avons réalisé au cours du mois d'octobre 2011 dans le cadre de l'USEP la fresque qui orne désormais l'un des murs externe de ce bâtiment.

Nous avons réfléchi à une phrase à la fois poétique et en accord avec son milieu : l'école, que nous pourrions illustrer par un grand travail avec les enfants. Notre choix s'est porté sur un proverbe hébreu, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute déjà : « *On peut donner deux choses à un enfant, des racines et des ailes* » et afin que cette oeuvre collective porte véritablement la signature de tous ceux qui y participeraient nous avons choisi de n'utiliser que l'empreinte de nos mains ou de nos doigts comme pinceau.



Après le passage d'un fond et le traçage des différents éléments (l'arbre, la prairie, l'oiseau), les enfants par petits groupes ont réalisé la mise en couleur de la fresque : feuilles, fleurs, plumes, chacun a laissé sa trace avec application et fantaisie. Grands et petits ont en effet montré beaucoup d'enthousiasme à l'idée de s'investir dans la décoration de leur école et pour canaliser cette énergie artistique nous avons pu compter sur le soutien de nombreuses personnes : que soient donc ici remerciés Vincent et Christelle, les enseignants de notre école, Martine (assistante de vie scolaire), Chloé et Maeva (ATSEM), Sophie C. et Zelina dont le talent (et la patience... !) ont été précieux. Enfin, un très affectueux bravo à tous nos petits artistes à qui je donne rendez-vous au printemps pour le projet qui ornera la deuxième façade du préfabriqué.

S. Poinet, coordinatrice du projet.



La vie des associations

Le sou des Ecoles

2011 a été une année bien remplie pour le Sou des Ecoles.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour permettre de financer en partie les projets de l'Ecole, notamment :

- 12 séances d'apprentissage à la piscine de Saint Quentin Fallavier pour les Grandes Section, CP et CE1 ;
- la classe découverte dans le Vercors pour les 45 élèves de l'école.

Nous remercions encore la municipalité pour leur soutien financier dans ces projets.

Cette année, le Sou des Ecoles a financé pour plus de 50 % le projet de la classe découverte dont le budget était de 10 000 €. Cette semaine dans le Vercors a été très bien appréciée par les enfants qui ont pu découvrir plusieurs facettes de la nature et en particulier sur la montagne. L'exposition préparée par les élèves et présentée en fin d'année scolaire a permis de montrer l'ensemble des activités auxquelles ils ont participé. Bref, ce franc succès encourage à renouveler le projet dès que possible. Nous remercions encore les personnes qui ont accompagné les enfants durant ces 5 jours, ainsi que Vincent et Christelle qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de ce projet une belle réussite.



Nous adressons un grand merci également aux personnes qui interviennent tout au long de l'année à l'Ecole pour animer toutes sortes d'activités et en particulier le chant avec Daniel et Boris. C'est avec joie que nous avons pu écouter les chants de nos enfants accompagnés des guitares lors de la kermesse notamment.

Enfin, nous remercions vivement toutes les personnes qui ont pu participer à nos manifestations et vous donnons rendez-vous aux prochaines prévues en 2012 : lasagnes, pains, foyesses et kermesse.



Bonne année 2012 à tous.

La vie des associations

L'année des Copains d'Alors

Pour l'association « Les Copains d'Alors », l'année 2011 laissera le souvenir d'une année riche en activités et en animations.

Côté activités, les séances de Yoga animées par Anne-Marie et d'initiation à la Danse Country avec Corinne ont connu une excellente fréquentation.

Du côté de la Chorale, ce fut aussi un bon cru, avec notamment des concerts à Moras en juin et à Crémieu le 1^{er} octobre. Signalons aussi la participation aux Médiévales de Crémieu le 9 septembre en compagnie de notre chef de chœur François Hollemaert, pour une double prestation dans une église abbatiale copieusement remplie (photo ci-dessous).



Du côté des animations, on retiendra en premier la soirée théâtrale offerte par la compagnie Y'KOZ de Crémieu dans la salle des fêtes de Moras, devant un très nombreux public.

Cet événement marquait le retour du théâtre à Moras après 8 années de privation !

Et puis, les 2 soirées musicales de type « Cabaret entre Copains » et le concert d'Alain Nardino ont complété un programme où la chanson française était à l'honneur.

Enfin, autour de ces événements, des rencontres marquantes : les leçons de pâtisserie de Claude, une belle sortie champêtre fin juin, une soirée aubade à notre doyenne et présidente d'honneur Lucie Vistalli en septembre, ainsi qu'une participation musicale à Saint Hilaire de Brens fin novembre pour le repas des anciens de la commune : que du bonheur !

Pour la saison 2011-2012 débutée en septembre, Corinne a proposé de démarrer des cours de Danse Tonique. Franc succès puisqu'une quinzaine de morassiennes s'y sont inscrites pour transpirer chaque mardi soir dans une joyeuse ambiance !



Le groupe de Danse Country 2011



Sortie Nature de juin : un peu de sueur, beaucoup de soleil et énormément de plaisirs partagés...

Les Copains d'Alors sont sur
<http://copainsdalors.blogspot.com/>

**Bonne Année 2012 à tous les Morassiens
et à tous les Morassiennes**

La vie des associations



BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Moras - Saint -Hilaire de Brens - Veyssilieu

« BOUILLON DE LECTURE »

Une équipe de bénévoles très dynamique assure le fonctionnement et l'animation de la bibliothèque.

Venez nous rendre visite ! De nombreux livres vous attendent, notamment les derniers ouvrages parus dans l'année !

- le mercredi de 14H30 à 17H

le samedi de 11H à 12H30

Les enfants de l'école de Moras viennent choisir eux-mêmes leurs livres 2 fois par mois.

Nous vous rappelons que la bibliothèque intercommunale Moras, St Hilaire de Brens et Veyssilieu, gérée par l'association "Bouillon de Lecture " a été créée en 1989. Elle fonctionne grâce à des bénévoles élus au sein d'un conseil d'administration. Nous proposons à la lecture environ 3000 livres provenant de dons de particuliers et d'achats effectués grâce aux subventions allouées par les 3 mairies et les cotisations versées par les lecteurs (10 € par famille et gratuit pour les enfants en dessous de 15 ans).

En parallèle, la Bibliothèque Départementale de l'Isère, lors du passage de son bibliobus, nous laisse en dépôt 2 fois par an environ 500 livres mis à la disposition des lecteurs.

Cette année, pas moins de 2200 livres ont été empruntés par les lecteurs, chiffre important montrant l'intérêt que portent nos lecteurs, petits et grands à la lecture .

Deux fois dans l'année une centaine d'albums est laissée en dépôt à la maternelle de St Hilaire.

LA RENTREE LITTERAIRE :

Nous sommes abonnés à plusieurs revues, notamment la revue LIRE qui nous aide chaque année à choisir les nouveaux ouvrages. Dernièrement, après une décision commune, nous avons acheté les dernières nouveautés littéraires : 20 romans pour adultes et 13 romans et documentaires pour enfants :

- des policiers pour les amateurs de sensations fortes : *Le Passager de Grange*, *Remède mortel* de Harlan Coben, *Le Chinois* de Mankell Henning

- des romans qui ont reçu un prix : *L'art français de la guerre* de Jenni Alexis (prix Goncourt), *Du domaine des murmures* de Carole Martinez (prix Goncourt des lycéens), *Dans les forêts de Sibérie* (Médicis Essai).

- d'autres romans : *Rien ne s'oppose à la nuit* de De Vigan, *L'étrange voyage de M. Dalbry* de Marc Lévy, *L'appel de l'ange* de Guillaume Musso

- des documentaires pour les enfants : *La Tour Eiffel*, *Le Tour du monde des bonnes manières*, *La France expliquée aux enfants* et de beaux livres sur les chevaux et les chats.

Cette année a été riche en émotions dans nos animations:

- en Février : **Marie, la conteuse**, a su emmener dans son monde magique une cinquantaine d'enfants des trois villages.

Tour à tour "princesse grenouille" dans un conte russe ou africain avec " la fête à Moussa " en passant par une allemande avec " grigri gredin menu fretin ", Marie a été la fée qui a offert à tous, petits et grands des moments de rêve.



- en Mars : à leur initiative, **les Anciens de Moras** nous ont présenté et commenté avec passion les objets qu'ils avaient exposés dans la salle des fêtes : albums de photos, vêtements, ustensiles de cuisine... et bien d'autres. Puis, chacun d'eux a accepté de raconter des souvenirs de leur enfance au village avec parfois beaucoup d'émotions.

Merci à "Zizette", "Fifi", "Lulu", Marie-Jo, Mado et Mimi, Louis, François, Michel, Marc ainsi que Iliane et sa très bonne "patafine" que nous avons pu déguster en fin de soirée au cours d'un buffet campagnard "à l'ancienne".



- en Août : **au vide grenier.**

Il nous permet de proposer à la vente pour un prix modique des livres pour enfants et adultes que nous retirons des rayons pour laisser place aux nouveautés. 120 livres, cette année, ont fait le bonheur des acquéreurs.

Par ailleurs, au printemps, l'ensemble des bénévoles a souhaité se retrouver pour un débat autour de 2 livres qui avaient été appréciés : "*Lignes de faille*" de Nancy Houston (prix Médicis 2006) et "*Le baby-sitter*" de J.Philippe Blondel.

Soirée très enrichissante qui nous incite à renouveler cette rencontre en 2012 en la proposant également aux lecteurs de la bibliothèque.



Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons programmé plusieurs animations pour la nouvelle année :

- **un concours de dessins** par les enfants des 3 villages avec pour thème " les contes " : une conteuse viendra le jour de la remise des prix. Le projet est à l'étude et vous sera communiqué au début de l'année.
- **une conférence** en Mai avec la participation d'un écrivain, originaire de Moras qui nous racontera ses voyages à l'étranger dans le cadre de son travail.
- **un concours de "dictées"** est aussi à l'étude pour le printemps.
- et pour finir **une rencontre débat** autour d'un ou plusieurs livres.

En espérant vous rencontrer soit dans notre bibliothèque pour y dénicher les livres qui vous plaisent soit au cours de nos animations,

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une excellente année 2012.

La vie des associations

ACCA Moras : Association Communale de Chasse agréée



Cette année, le bureau de notre ACCA a été renouvelé partiellement.

Déjà bien avancés en 2010, nous avons achevé les travaux du bungalow des chasseurs et l'inauguration en a eu lieu le 10 juillet 2011.

Nous remercions tous les chasseurs qui ont participé activement à nos différentes manifestations.

Pour la saison 2011/2012 nous comptons 46 chasseurs et c'est à regret que nous constatons une baisse de nos effectifs. Espérons que quelques jeunes chasseurs arriveront dans un futur proche !

La Fédération des Chasseurs de l'Isère a souhaité relancer le travail initié, il y a quelques temps, avec les Fédérations de Randonnée de l'Isère sur la question du **partage de l'espace et la cohabitation entre usagers de la nature**.

Ensemble, ils ont édité un dépliant "**Randonnée et Chasse en Isère**".

Ce document est destiné aux promeneurs de tout ordre : particuliers, clubs et associations de randonnée ou élus communaux. **Il vise à les renseigner simplement sur la chasse** : son organisation sur le département, ses différentes pratiques et ses gibiers de prédilection. Ce dépliant leur donne également quelques conseils d'usage et surtout, leur indique où s'informer sur les périodes d'ouverture.

Ce dépliant est disponible à la Mairie de Moras ou par la FDCI au 04 76 62 61 34



Bonne année à tous

Association Gym Détente

L'arrivée de notre nouvelle animatrice Maryline Vidal n'a pas freiné l'enthousiasme de nos adhérents, bien au contraire....

C'est donc, pleins d'entrain que nos 20 licenciés se retrouvent le mardi de 20h à 21 h, pour des exercices variés : cardio, échauffements, renforcement musculaire, étirements et bien sûr relaxation.

Quelques dates à retenir pour l'année 2012 :

- **Dimanche 25 mars** : vente de pain cuit au four
- **Samedi 28 avril** : randonnée nocturne
- **Samedi 9 juin** : tournoi de foot

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2012.



La vie des associations

L'Amicale des Anciens

2011 se termine, il est temps de faire le bilan de l'année.

Nous avons commencé avec le tirage des rois, début Janvier.

La vente des bugnes « faites maison » est toujours appréciée des connaisseurs.

En juin, une croisière-déjeuner sur l'Hermès jusqu'à Trévoux, une journée très agréable et très sympathique avec la participation du Conseil Municipal et du CCAS

En juillet nous avons eu notre après-midi détente : barbecue, avec balade en calèche « sur les hauteurs de Chozeau, avec les chariots du poney express », pour ceux qui le désiraient.



En novembre, notre loto et son repas froid. Nos deux repas anniversaire en mai avec les 90 ans de Fifi et en octobre, plus un en août pour le plaisir.

Et tous les derniers lundis de chaque mois, rencontre à la salle des fêtes pour belote, jeux, dominos, scrabble, etc.

Plus les activités avec le Nord Isère: cinéma, pique nique, spectacle.

Vous voyez une année bien remplie.

Notre assemblée générale aura lieu le lundi 9 janvier 2012 à 14h salle des fêtes. Tous ceux qui veulent se joindre à nous sont invités et seront les bienvenus.

L'Amicale vous présente tous ses vœux pour 2012.

La vie des associations

Amicale des donneurs de sang bénévoles de St Hilaire et des communes environnantes



QBD Rhône-Alpes : un laboratoire performant

Le laboratoire de Qualification Biologique des Dons (QBD) de notre région installé à Metz-Tessy près d'Annecy traitera les contrôles biologiques d'autres régions à partir de 2012.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance signé en septembre 2010 entre l'EFS et l'Etat, un plan de regroupement et de modernisation des plateaux de Qualification Biologique des Dons (QBD) sera progressivement mis en place d'ici 2012. Cette réorganisation, qui concilie sécurité et efficacité, a un triple objectif : renforcer la sécurité des produits délivrés aux patients, faciliter et améliorer les conditions de travail des équipes et améliorer l'efficacité économique.

Ce travail de modernisation des plateaux QBD vise à conforter le modèle français d'autosuffisance nationale fondé sur le don éthique. Le haut niveau de sécurité est, en effet, un processus dynamique qui doit être amélioré de façon continue. Gagner en efficacité économique est aujourd'hui indispensable pour accéder aux moyens financiers d'une innovation durable.

Quatre sites ont ainsi été retenus sur l'ensemble du territoire français : **Metz-Tessy (près d'Annecy), Lille, Angers et Montpellier.**

Ces quatre laboratoires interrégionaux modernes et ergonomiques vont permettre :

- L'harmonisation des pratiques et la mutualisation des compétences et du savoir-faire pour augmenter l'efficacité et la sécurité ;
- Un déploiement de nouveaux équipements et une intégration de l'innovation plus aisée ;
- Une organisation du travail facilitée et des conditions de sécurité améliorées grâce à des équipes plus étoffées ;
- Des économies d'échelle notamment grâce à une optimisation de l'utilisation des équipements (automates).

En ce qui concerne notre région, dès 2012 le plateau technique de Metz-Tessy traitera par l'intermédiaire d'automates très perfectionnés les contrôles biologiques de 2500 dons par jour qui proviendront des régions : Rhône-Alpes, Bourgogne/Franche-Comté, Alsace et Lorraine-Champagne avec une structure et un personnel adaptés

Ainsi, cette plate-forme technologique moderne adaptée aux exigences réglementaires actuelles a été reconnue et choisie pour faire partie des quatre laboratoires de QBD sur le territoire national.

L'EFS Rhône-Alpes et l'ensemble de son personnel mesurent cette reconnaissance professionnelle et s'engagent à poursuivre ses missions au sein d'une structure performante où la sécurité transfusionnelle est un souci permanent.

Un peu d'histoire ...

Conçu dès la première réorganisation de la Transfusion Sanguine en 1995, pour traiter et analyser les produits sanguins des Établissements de Transfusion Sanguine de la Haute-Savoie et mis en service en 1997, le plateau technique de Metz-Tessy 'situé à proximité de l'axe autoroutier Chambéry-Genève et du lieu d'implantation du Centre Hospitalier d'Annecy) assure, depuis début juillet 2001, l'ensemble des activités de Qualification Biologique des Dons prélevés sur la région Rhône-Alpes.

Le défi a été aussi l'introduction du Dépistage Génomique Viral (DGV), nouvelle technologie de dépistage transfusionnel basée sur la Biologie Moléculaire et ciblée sur les virus de l'hépatite C et HIV. Cette nouvelle activité a nécessité la création d'un laboratoire répondant à des exigences et à un savoir-faire spécifiques.

Aujourd'hui, les activités de Qualification Biologique du Don sont assurées par deux laboratoires distincts :

Le laboratoire de Virologie/DGV réalise les analyses de sérologie virale et de biologie moléculaire permettant le dépistage des maladies virales transmissibles par transfusion sanguine (Hépatite B, Hépatite C, HIV, HTLV, CMV), la détection de certaines maladies parasitaires (paludisme, maladie de Chagas) et la recherche de la syphilis.

Le laboratoire d'Immo-Hématologie donneurs/Hématologie assure, sur chaque don de sang, le groupage sanguin 'ABO, Rhésus, Kell) et la recherche des anticorps anti-érythrocytaires et réalise le phénotypage érythrocytaire étendu sur une quarantaine de dons par jour destinés à des receveurs particuliers. Ce laboratoire réalise également une Numération Globulaire systématique à l'occasion de chaque don.

Chaque don de sang est ainsi soumis à l'ensemble de ces analyses. Seuls les produits validés, c'est-à-dire ne présentant aucune anomalie biologique, seront transfusés à un patient.

Le plateau technique est également doté d'un département de Contrôle et d'Assurance Qualité et est certifié iso 9001-V2000 tout comme les autres activités de l'EFS Rhône-Alpes

Quelle est la fonction d'un plateau de QBD ?

Aussitôt après le prélèvement, survient la Qualification Biologique du Don (QBD) c'est-à-dire le contrôle biologique de chaque don de sang (à partir de tubes d'analyses prélevés au bras du donneur), étape incontournable qui permet de donner le feu vert à la préparation des unités de sang, puis à la distribution des produits sanguins aux établissements de santé.

Infos collectes :

Merci à tous les donneurs ; vous êtes 141 personnes différentes (74 hommes et 67 femmes) à être venues donner votre sang à Saint Hilaire de Brens de décembre 2010 à septembre 2011, réparties comme suit : 29 de Trept, 27 de St Marcel, 25 de St Hilaire, 22 de Moras et 11 de Vénérieu, le reste des donneurs venant des communes alentours.

Collecte de décembre 2010 : 57 donneurs, collecte d'avril 2011 : 67 donneurs

collecte de juin 2011 : 57 donneurs, collecte de septembre 2011 : 66 donneurs

L'EFS Rhône-Alpes et tous les malades qui ont eu besoin de transfusion vous remercient pour votre geste.

Venez encore plus nombreux l'année prochaine et meilleurs vœux à tous.

Collectes 2012 : mercredi 25 avril - mercredi 4 juillet - mercredi 5 septembre - mercredi 5 décembre

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Social)

Vente des fleurs en Mai



Vide grenier en Août



**Les membres du CCAS remercient chaleureusement ceux qui participent à leurs manifestations.
Rendez vous en 2012 ! Excellente année 2012 !**



Repas CCAS en Décembre



Vide grenier en Août



Repas CCAS en Décembre

Entretien avec Michel ROBERT pour « La feuille de chou de Moras »



Ces derniers mois, ses très bons résultats en compétition internationale ont fait beaucoup parler de lui dans le monde de l'équitation, notamment à la suite de la médaille d'argent remportée avec l'équipe de France au Championnat d'Europe en septembre 2011.

Michel Robert nous reçoit avec beaucoup d'amabilité à son écurie de Moras, alors qu'il est en partance pour l'émirat d'Abou Dhabi où doit se dérouler la prochaine compétition, précisant que ses chevaux y sont déjà partis cette nuit ...

Originaire de Corbelin, vous êtes installé à Moras depuis 1989. Cela fait donc 22 ans.

- **Cela signifie-t-il que vos installations vous donnent satisfaction ?**

J'ai sillonné une bonne partie du monde au cours des nombreuses compétitions que j'ai faites. Au moment de chercher un endroit pour installer mon écurie et recherchant le bien être, j'ai vu que c'était cette région de Moras qui m'allait le mieux. J'avais commencé par m'installer dans le midi de la France mais n'y suis resté que 6 mois. Ici, l'emplacement situé dans le Dauphiné, ma région d'origine à laquelle je suis très attaché, me convient tout à fait : un plateau avec de l'espace, du calme, la proximité d'un aéroport, une superbe région. Le climat est très sain pour les chevaux avec des terrains variés. Ce fut une démarche de cœur et de logique que je n'ai jamais eu à regretter .

- **Ces installations ont-elles évolué au fil des ans ?**

Non, ces installations je les ai conçues en prévoyant l'avenir et en évitant les erreurs. Je voulais faire des écuries spécialisées pour la préparation de chevaux de compétition de haut niveau et encore aujourd'hui elles sont adaptées .

- **La gestion de l'écurie et de la pension doit vous amener à utiliser un personnel nombreux ?**

Effectivement. Comme l'écurie accueille tout au long de l'année entre 15 et 20 chevaux de compétition internationale de haut niveau, j'emploie 5 à 6 salariés, un personnel qualifié qui fait fonctionner l'écurie. C'est un peu comme une écurie automobile de formule 1 ! Tout doit être minutieusement préparé pour aboutir aux meilleurs résultats avec les chevaux.

Pour ma part, la compétition m'amène à m'absenter 4 jours par semaine durant au moins 8 mois.

Les morassiens ont l'habitude de croiser des chevaux dans le village, notamment les vôtres dans le hameau de Frégnier ou sur les chemins adjacents.

- **La cohabitation vous paraît-elle sereine ?**

Oui, tout à fait la mentalité des morassiens est très bonne. On essaie de gêner le moins possible. On doit déranger certains avec les camions ou les chevaux sur la route mais pour beaucoup c'est un plaisir de croiser ou d'apercevoir des cavaliers dans le village. De plus, nous veillons le plus possible dans nos promenades à maintenir les règles de sécurité.

Vos écuries constituent un lieu de balade en particulier pour les parents et les grands-parents accompagnés de jeunes enfants.

- **Cela peut-il parfois constituer une gêne dans votre activité ?**

Jamais. La présence des personnes ne gêne pas car, en compétition, il y a beaucoup de public et cela habitue les chevaux mais l'on doit parfois mettre en garde quelques jeunes enfants un peu plus téméraires vis à vis des chevaux.

- **Est-ce ici que vous réalisez l'essentiel du travail avec vos propres chevaux de compétition ?**
Tout à fait. C'est ici que tout le travail de préparation et d'entraînement est effectué, tous les jours, tous les jours, tous les jours ! Les chevaux sont comme des athlètes de haut niveau qu'il est nécessaire de bichonner et de soigner. Et cela nécessite le concours d'ostéopathe, de vétérinaire et de maréchal-ferrant...

Les panneaux directionnels indiquant vos écuries sont bien connus dans les environs de Moras.

- **Ont-ils déjà guidé jusqu'à Moras des personnalités de vos amis comme Jean Rochefort ou Nicolas Canteloup ?**

Oui, effectivement ils viennent là. Ce sont des amis, passionnés de chevaux.

Votre carrière est longue. Elle est exemplaire dans le monde de l'équitation : compétition de très haut niveau bien sûr, mais aussi publication de livres et enseignements, engagement dans le mouvement handisport, sans oublier vos activités commerciales : la sellerie et la vente de chevaux.

- **Votre moteur dans tout ça : Est-ce l'homme ? Le cheval ? Ou précisément la relation entre les deux ?**

Mon moteur, c'est la passion de vivre, de croire en la vie. Je m'entendais bien avec les chevaux et plus j'en faisais, mieux ça allait. J'ai aussi fait beaucoup de recherches techniques, de compréhension et d'analyse. Je ne fais pas de différences entre les humains et les chevaux, c'est la même démarche : la sagesse des chevaux est peut-être plus grande que celle des humains !

A 35 ans, j'avais très mal au dos et on m'avait dit d'arrêter de monter à cheval. Grâce au yoga et à une hygiène de vie, je n'ai pas stoppé. Il ne faut pas croire que tout est toujours mathématique. Et je suis fier que cela puisse donner de l'espoir aux gens en se disant que si on a vraiment envie, on peut.

Ces derniers mois, on a pu constater qu'à presque 63 ans vous étiez encore au premier plan de l'équitation française et cela vous a déjà valu une pré-sélection pour les JO de Londres.

- **Est-ce que Londres 2012 est l'objectif à venir après vos médailles par équipe à Séoul 88 et Barcelone 92 ?**

Cela fait partie des compétitions qui sont sur ma route et ce serait assez tentant d'aller aux Jeux Olympiques de Londres. Mais ça ne dépend pas que de moi. Ça dépend aussi du cheval !

L'équipe de France fonctionne bien, avec un excellent feeling. Et tant que je gagne, je continue !

- **Enfin, votre nouveau cheval, « Nénuphar Jac », s'habitue-t-il bien à l'air de Moras ?**

Il est très content de galoper dans les collines de Moras. Il était un peu brimé et il avait besoin de reprendre un peu de vie. J'ai fini ma période d'un mois et demi d'analyse : savoir ce qu'il aimait, ce qu'il n'aimait pas, ce qui lui faisait plaisir. J'espère que ce sera le cheval d'avenir...



Michel ROBERT et sa dernière recrue Nénuphar Jac

Extrait de son palmarès

-0-

*** en 1982 Champion du Monde par équipe et médaille de bronze en individuel en CSO à Dublin avec IDEAL DE LA HAYE

*** en 1986 médaille de bronze au Championnat du Monde d'Aix la Chapelle avec LA FAYETTE Péquignot

*** en 1988 médaille de bronze par équipe aux J.O. de Séoul avec ce même cheval

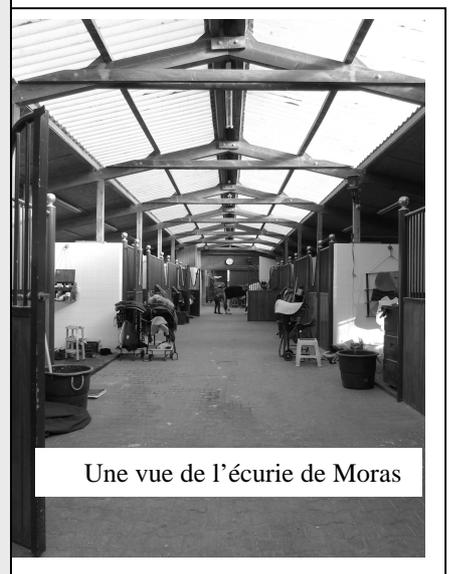
*** en 1992 médaille de bronze par équipe aux J.O. de Barcelone avec NONIX

*** en 1994 médaille d'argent par équipe et en individuel au Championnat du Monde à La Haye avec MISS San Patrignano

*** 5 fois Champion de France en Obstacle

Tous les détails sont sur le site :

www.michel-robert.com



Une vue de l'écurie de Moras

Salle des Fêtes

REGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes ainsi que la cuisine et la salle de la cantine sont à la disposition de tous, particuliers et associations.

Responsable de la location : Nicole REVELLIN FALCOZ

La location se fera uniquement lors de la permanence **le vendredi de 18 à 19h dans les locaux de la garderie** (Tél. : 04 74 90 79 10).

Le planning d'occupation de la salle des fêtes sera affiché dans la salle d'accueil de la Mairie.

- La salle des fêtes ainsi que la cuisine et la salle de cantine sont **propres** avant utilisation et devront être rendue **propres**.
- Un **conteneur à ordures ménagères** (à côté de la salle) et un **cubi-verre** (sur le parking) sont à votre disposition pour vos déchets.
- **100 couverts** sont disponibles et **100 couverts** doivent être **restitués** (s'il y a casse, le signaler au responsable).

La **clé** de la salle sera remise **le vendredi entre 18 et 19h contre les chèques de caution et de location pour une utilisation** à compter du Samedi matin. Il est possible d'installer la salle dès le vendredi soir avec l'autorisation municipale (celle-ci se réservant le droit de l'utiliser)

- Elle sera rendue le dimanche matin 8h si la salle est louée par une autre personne le dimanche.

Prix de la location :

- | | |
|---|-------|
| - particulier habitant de Moras : | 90 € |
| - particulier extérieur à Moras : | 300 € |
| - ½ journée, en semaine, uniquement pour les habitants de Moras : | 40 € |
| - chauffage du 1 ^{er} novembre au 30 avril : supplément de : | 17 € |

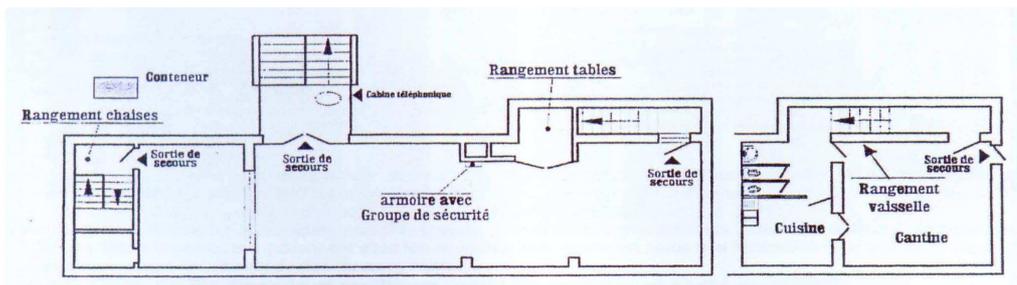
Une **caution de 470 €** à l'ordre du Trésor Public sera demandée lors de la remise des clés.

Une **autre caution de 70 €** à l'ordre du Trésor Public sera demandée et encaissée si la salle et ses abords ne sont pas correctement nettoyés.

Pour les associations de Moras :

La location et le chauffage sont **gratuits**. Pour toute utilisation ponctuelle de la salle des fêtes, les associations doivent systématiquement demander l'autorisation en Mairie.

En cas d'annulation d'une manifestation, il est impératif d'annuler également la réservation de la salle des fêtes au plus tôt.

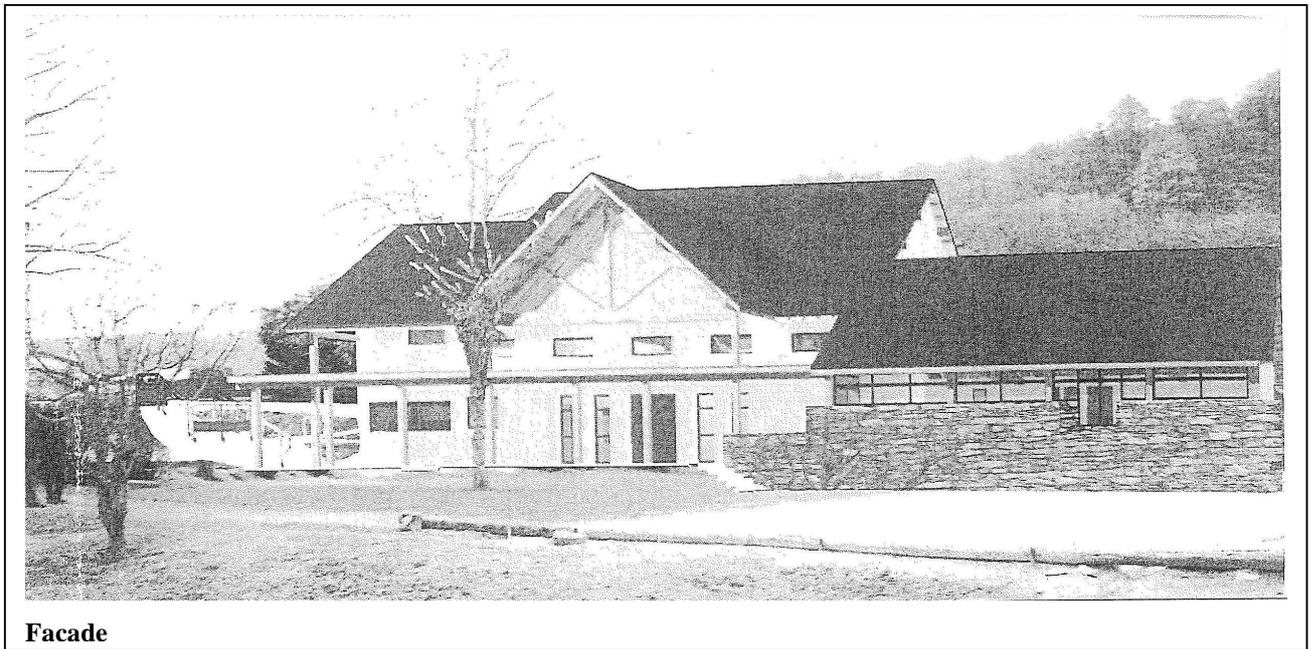


Soirée du Réveillon avec l'Association des Classes en « 1 »

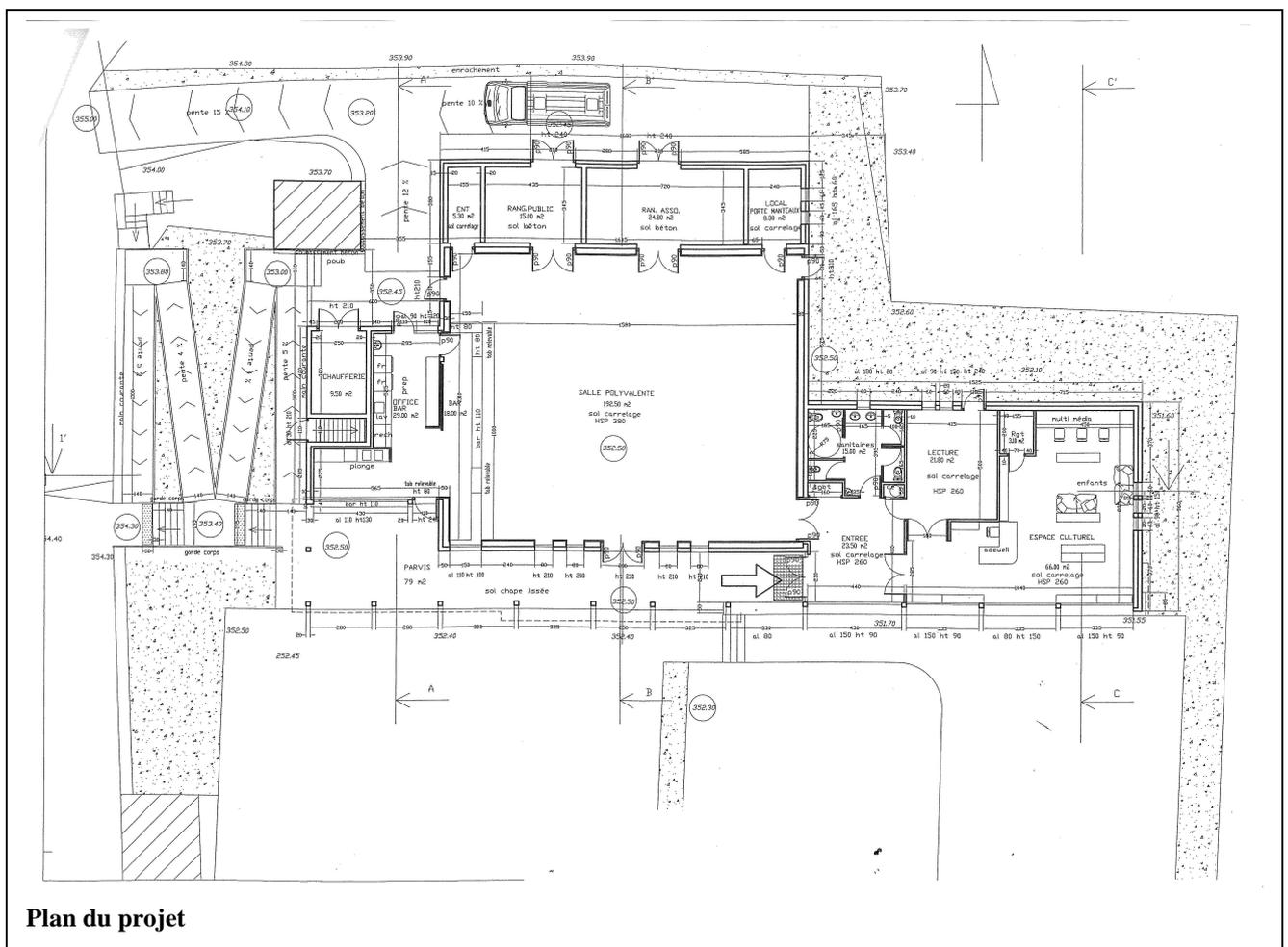
Certes, nous nous sommes décidés un peu tardivement mais une équipe de l'association des classes en « 1 » de Moras s'est retrouvée pour manger les grenouilles au restaurant « le village » à Chozeau. Ce n'est qu'un petit nombre qui avait répondu à l'appel lancé à la soixantaine de personnes de Moras née dans une année en 1. Mais qu'à cela ne tienne, ceux qui étaient là étaient contents de se retrouver. C'est une excellente occasion de mélanger les générations et des personnes qui ne se rencontreraient pas autrement.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé d'organiser pour tous ceux qui n'ont rien, qu'ils soient des « 1 » ou non, **la soirée du 31 décembre à la salle des fêtes de Moras**. Depuis 1981 « les 1 » qui avaient lancé l'idée de rassembler les classes à Moras, organisent tous les 10 ans cette soirée du réveillon. (En 1981 ce fut d'ailleurs le 1^{er} réveillon organisé dans la toute nouvelle salle des fêtes). Belle continuité donc pour cette équipe même réduite, qui désire organiser cette soirée basée sur la simplicité et le plaisir de se rencontrer : « chacun apporte un plat, on partage tout, on chante et on danse. ». Pour tout renseignement contacter au nouveau bureau : Jeannine Bonino (0474909968) ou Gaël Perrier (0474181539).

Documents extraits du Projet de salle des fêtes de Moras



Facade



Plan du projet

CALENDRIER des Manifestations sur MORAS en 2012

| DATES | | COMMUNES | ASSOCIATIONS | MANIFESTATIONS |
|------------------|----|-------------|----------------------------------|-------------------------------|
| JANVIER | | | | |
| SAMEDI | 7 | MORAS à 18h | MAIRIE | VŒUX DU MAIRE |
| DIMANCHE | 15 | MORAS | AMICALE DES ANCIENS | Tirage des rois |
| SAMEDI | 28 | MORAS | COPAINS D'ALORS | Soirée musicale |
| FEVRIER | | | | |
| DIMANCHE | 5 | MORAS | ACCA | Vente tripes-sabodets |
| SAMEDI | 25 | ST HILAIRE | LIGUE CONTRE LE CANCER | Vente primeveres |
| MARS | | | | |
| SAMEDI | 3 | MORAS | ACCA | Banquet (soirée) |
| DIMANCHE | 11 | MORAS | AMICALE DES ANCIENS | Vente de bugnes |
| DIMANCHE | 25 | MORAS | GYMN DETENTE | Vente de pains |
| SAMEDI | 31 | MORAS | SOU DES ECOLES | Carnaval et vente de lasagnes |
| SAMEDI | 31 | MORAS | COPAINS D'ALORS | Soirée |
| AVRIL | | | | |
| SAMEDI | 21 | MORAS | COPAINS D'ALORS | Animation |
| DIMANCHE | 22 | MORAS | SOU DES ECOLES | Vente de pains et foyesses |
| DIMANCHE | 22 | | ELECTION PRESIDENTIELLE 1er tour | |
| MERCREDI | 25 | ST HILAIRE | DON DU SANG | Collecte |
| SAMEDI | 28 | MORAS | GYMN DETENTE | Randonnée nocturne |
| MAI | | | | |
| DIMANCHE | 6 | MORAS | CCAS | Vente de Fleurs |
| DIMANCHE | 6 | | ELECTION PRESIDENTIELLE 2è tour | |
| JUIN | | | | |
| SAMEDI | 9 | MORAS | GYMN DETENTE | Tournoi de foot |
| DIMANCHE | 10 | | ELECTION LEGISLATIVE 1er tour | |
| DIMANCHE | 17 | | ELECTION LEGISLATIVE 2è tour | |
| VENDREDI | 29 | MORAS | COPAINS D'ALORS | Concert |
| SAMEDI | 30 | MORAS | SOU DES ECOLES | Kermesse |
| JUILLET | | | | |
| MERCREDI | 4 | ST HILAIRE | DON DU SANG | Collecte |
| SAMEDI | 14 | MORAS | REAGIR | Pique-nique |
| AOUT | | | | |
| SAMEDI | 4 | MORAS | ACCA | Pétanque |
| DIMANCHE | 26 | MORAS | CCAS | VIDE GRENIER |
| SEPTEMBRE | | | | |
| MERCREDI | 5 | ST HILAIRE | DON DU SANG | Collecte |
| OCTOBRE | | | | |
| SAMEDI | 6 | MORAS | SOU DES ECOLES | Vente de brioches |
| SAMEDI | 20 | MORAS | COPAINS D'ALORS | Animation |
| SAMEDI | 27 | MORAS | AMICALE DES ANCIENS | Loto |
| NOVEMBRE | | | | |
| DIMANCHE | 25 | MORAS | SOU DES ECOLES | Vente de tourte |
| DECEMBRE | | | | |
| DIMANCHE | 2 | MORAS | CCAS | Repas des anciens |
| MERCREDI | 5 | ST HILAIRE | DON DU SANG | Collecte |
| VENDREDI | 21 | MORAS | SOU DES ECOLES | Arbre de Noël |



Amicale des Anciens: la galette des rois



Le Carnaval des enfants



CCAS: vente de fleurs



Bouillon de lecture: autour d'un livre



Gym détente: marche



ACCA: concours de pétanque



Les copains d'alors: soirée théâtrale



CCAS: vide grenier

*ils font chanter
les muets*

*Fresque réalisée avec le concours
des enfants de l'école*

